# Aménagement forestier

Forêt communale de Cabrières D'Aigues

Département : Vaucluse





2013 - 2032

Surface cadastrale: 664.1540 ha

Surface retenue pour la gestion : 664.15 ha

Altitudes extrêmes: 460 m - 1125 m

SRA: Méditerranée Provence-Alpes-Côte d'Azur méditerranéenne de basse altitude



Région IFN n°927\_LUBERON

# Office National des Forêts Direction Technique et Commerciale Bois

# SOMMAIRE

SOM	MAIRE	1
	E DE GARDE	
PRES	SENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET	4
<b>TITI</b>	RE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN	<u> 6</u>
1.1		
1.1.1	DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	6
1.1.2	FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	7
1.1.3	LA FORET DANS SON TERRITOIRE: FONCTIONS PRINCIPALES	9
1.2	CONDITIONS NATURELLES ET PEUPLEMENTS FORESTIERS	12
1.2.1	DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	12
1.2.2	DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS	16
1.3	ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	24
1.3.1	PRODUCTION LIGNEUSE	24
1.3.2	FONCTION ECOLOGIQUE	25
1.3.3	FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	35
1.3.4	PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	36
ттт	RE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX (	CHOIX
	GRAMME D'ACTIONS	
1110		<u></u>
• • •		2=
	YNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	
2.2	TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	
	TRAITEMENTS RETENUS	
	ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	
2.3	OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	
2.3.1	· ·	
	FACIQUE DU RENOUVELLEMENT	
2.3.2		
2.4		
	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	
	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES	
	PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 - 2025	
2.5.1		
2.5.2		
2.5.3		
2.5.4		
2.5.6		
2.5.7 2.5.8		
, _ 0	EVALUATION D' INCIDENCE NATURA 2000	60

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI	64
3.1 RECAPITULATIFS	64
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	65
C - RECETTES - DEPENSES - RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	66
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	68
CARTES ET ANNEXES	70

# Page de Garde

# FORET COMMUNALE

DE

# **CABRIERES D'AIGUES**

(664.1540 ha)

Département du Vaucluse

Révision d'Aménagement (2013-2032)

Surface cadastrale: 664.1540 ha

Surface retenue pour la gestion : 664.15 ha

Altitudes minimum : 460 m Altitude maximum : 1 125 m

SRA Méditerranée Provence-Alpes-Côte-d'Azur Zone Méditerranéenne de Basse Altitude

Région IFN: nº927 - Luberon

#### PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

La forêt communale de Cabrières d'Aigues se situe sur le versant sud du Massif du Grand Luberon. Elle comprend des milieux forestiers typiquement méditerranéens constitués de futaies de pin d'Alep, de taillis de chêne vert et dans une moindre mesure de taillis vieillis de chênes pubescents et d'érables. Ces peuplements s'étendent sur deux étages de végétation (méso-méditerranéen et supra-méditerranée) entre le Mourre Nègre (1 125 m) et le Ravin du Loup, le point plus bas (460 m). Quelques plantations de Pin noirs jeunes et adultes sont également présentes et se maintiennent mais de façon plus localisée. La production de bois y est faible, toutefois l'exploitation de la forêt joue un rôle non négligeable en faveur de l'entretien et du maintien des milieux forestiers dans un contexte favorable aux risques incendies. Les peuplements de pin d'Alep conservés en sylviculture et situés pour le plus grand nombre sur la zone sylvo- pastorale (ancien pare-feu de 1984) ou à proximité des pistes de DFCI feront l'objet de coupes "d'amélioration" et de coupes "d'ensemencement" en faveur du renouvellement des plus vieux peuplements. Quelques peuplements de chênes verts seront rajeunis par des coupes de taillis. Autour du Jas Pécou, les feuillus majoritairement constitués de chênes pubescents seront traités en futaie plutôt qu'en taillis pour une meilleure prise en compte de l'intérêt paysager du site et de la problématique incendie.

D'un point de vue paysager, la forêt présente sur toute sa moitié nord, une sensibilité forte, en vision externe.

Le secteur des crêtes bénéficie d'une grande qualité paysagère et de la présence du plus haut sommet du Luberon ainsi que de nombreux points de vues, ce qui confère à toute la partie nord de la forêt, un intérêt particulier pour l'accueil du public. La fréquentation se concentre sur ce secteur où de nombreux itinéraires de randonnées (PDPIPR) permettent de rejoindre les communes alentours des versants nord et sud du massif. En dehors de ces sentiers déjà existant la forêt ne fait l'objet d'aucun aménagement particulier et n'en nécessite à priori pas d'avantages, à l'exception peut être de quelques panneaux d'information supplémentaires comme le souhaite la collectivité. La forêt bénéficie également d'un arrêté préfectoral d'interdiction de circuler sur les pistes qui permet d'en renforcer la protection.

La zone sylvo-pastorale (ancien pare-feu de 1984), situé le long de la GL10, présente également un attrait touristique notamment pendant la période automnale, en revanche l'arrêté qui y réglemente la circulation y est plus difficilement applicable compte tenu des difficultés de circulation que l'on y rencontre sur sa partie sud et est. A noter, également sur ce secteur qu'il existe une demande de la part de la collectivité et des usagers pour l'ouverture de la piste jusqu'au Jas de Pécou. En l'absence d'équipements (Barrières DFCI), des panneaux ont été installés de façon à prendre en compte au mieux l'interdiction de circuler et les contraintes liées à l'étroitesse des pistes.

A noter également la présence d' un itinéraire de découverte géologique borné qui passe au sud de la Forêt communale et dont le départ se fait au niveau du village.

L'appartenance de la forêt au Parc Naturel Régional du Luberon, à deux ZNIEFF à une réserve de biosphère et un site Natura 2000 confirme la qualité paysagère des milieux et la sensibilité écologique de ceux-ci.

Les enjeux concernant les espèces végétales se situent essentiellement sur le secteur des crêtes et concernent plutôt les milieux ouverts avec la présence remarquable de landes à genêt de Villars et de tout le cortège d'espèces méditérranéo-montagnardes que ces formations abritent. Pour la restauration de ces milieux sur quelques secteurs, le prélèvement de quelques bouquets de pins noirs pourra être envisagé (sous réserve de financement Natura 2000 des surcoûts liés à l'élimination des rémanents de coupe).

Quelques espèces d'Orchidées patrimoniales sont également présentes (Orchis maculé, Orchis d'Hyères, Ophrys mouche) et potentiellement d'autres espèces qui situées en bordure des pistes de DFCI mériteront une attention particulière.

Concernant la faune, la présence de rapaces patrimoniaux est avérée sur la partie ouest de la forêt (Circaète Jean le Blanc et Hibou Grand-Duc).

Au niveau foncier, la forêt ne présente pas de problèmes particuliers étant constituée d'une seule entité avec seulement quelques enclaves privées. En revanche, un effort de délimitation du périmètre sur le terrain serait souhaitable pour en faciliter la gestion.

En terme de risques naturels, la forêt n'est soumise à aucun risque particulier. A noter, toutefois la présence de formations marno-calcaires assez sensibles à l'érosion pour lesquelles on veillera, sur les

plus fortes pentes, à limiter l'exploitation des peuplements, voire à favoriser si nécessaire l'utilisation de cloisonnements sylvicoles pour l'exploitation, on y adaptera également la pression pastorale.

Le risque incendie est fort sur l'ensemble de la forêt. Toutefois, la partie sud de la forêt semble un peu plus vulnérable car elle comprend les formations les plus denses et les plus combustibles et aussi parce que les accès y sont très limités. Néanmoins, l'application du PDPFCI permet une bonne prise en compte de celui-ci; notamment par le biais de l'entretien des équipements de DFCI et du maintien du pastoralisme sur les BDS comme le souhaite la commune. Toutefois, au-delà des BDS, la pression pastorale est assez faible et le rôle protecteur de la zone sylvo-pastorale (ancien pare-feu de 1984) n'est pas assuré de façon homogène sur son ensemble. La révision des conventions de pâturage pourrait être l'occasion de revoir ce problème.

En ce qui concerne le risque sanitaire, les plantations les plus fragiles peuvent faire l'objet d'attaques périodiques par la chenille processionnaire et elles mériteront une surveillance régulière sur les secteurs les plus fréquentés (crêtes).

Le souhait de la commune de relancer l'affouage a été pris en compte ; toutefois, les possibilités restent très limitées sur la forêt.

Le bilan financier peut se résumer de la façon suivante :

Les dépenses concerneront trois volets :

- la desserte : l'entretien des pistes non classées DFCI et le débroussaillement de leurs abords 510 (€/an) ;
- le foncier : l'entretien et l'ouverture du périmètre de la forêt (1 154 €/an) ;
- les travaux à vocation sylvicoles et DFCI (1 476 €/an) ;
- l'accueil du public (100 €/an).

Les recettes proviennent de l'exploitation du bois (1 576 €/an) et des concessions avec (481 €/an) (pastoralisme, relais hertzien).

Le bilan financier est négatif si l'on fait l'hypothèse que toutes les actions prévues seront réalisées. Cependant, pour chaque action, des priorités ont été établies de façon à pouvoir faire des choix et plusieurs scenarii seront donc envisageables.

#### - Option 1:

La réalisation de tous les travaux fonciers (Priorités 1, 2, 3) et sylvicoles (tous les travaux) et l'entretien des pistes non DFCI : - 673 €

#### - Option 2:

La réalisation des travaux fonciers (priorités 1, 2) et sylvicoles (priorité 1) et l'entretien des pistes non DFCI : + 290 €.

Il est rappelé que ce document donne un cadre afin que l'ONF et la commune s'engagent sur les grandes lignes de gestion concernant la forêt communale, cependant il n'impose pas d'engagements financiers systématiques. Chaque année, un programme de travaux sera proposé à la commune par l'ONF en fonction des priorités.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

# 1.1 Présentation générale de l'aménagement

# 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

# • Propriétaire de la forêt

La forêt est la propriété de la commune.

#### • Dénomination - Localisation

cf. carte de la situation géographique

La forêt appartient aux petites régions naturelles suivantes (Guide Technique du Forestier Méditerranéen) :

- Durance Pays d'Aigues collines basses et piémont (n°112)
- Sud Luberon (n°116)

Situation administrative				
Type de propriété	Communale			
Nom de l'aménagement	Forêt communale de Cabrières d'Aigues			
Départements de situation	Vaucluse			
N°ONF de la région nationale IFN de référence	927_Luberon			
SRA de référence	Méditerranéenne Provence Alpes Côtes d'Azur de Basse Altitude			

cf. carte de la situation administrative

Département	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Vaucluse	Cabrières d'Aigues	664,1540

#### • Période d'application de l'aménagement

Le document de gestion s'appliquera pour une période de (20 ans) 2013-2032.

## • Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées	Dernie	r aménage	ment		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale de Cabrières d' Aigues	F17025U	664,1540	10/01/1997	1996	2010

#### Aménagements passés

(cf. aménagement de 1996-2010 et cartes d'aménagement de l'annexe 14 et archives départementales de Vaucluse).

- 1842 : (363.86 dont 90,96 ha de quart en réserve sur le canton de la Grosse Mourière, Mourière de la Galline), coupes annuelles de 13,64 ha avec révolution de 20 ans. Le quart en réserve n'est pas respecté du fait d'une mauvaise délimitation, erreur relevée en 1854 lors d'une coupe exceptionnelle commandée par la commune.
- 1848-1856 : Traitement en taillis simple avec une rotation de 20 ans, quart en réserve de 90.97 ha. 1856-1877 : Traitement en taillis simple avec une rotation de 20 ans, quart en réserve de 90.97 ha.

En 1877, le quart en réserve était de 100.7 ha, il fut parcouru par trois coupes extraordinaires dont la surface totale s'élevait à 95.79 ha.

- Aménagement de 1919-1969 (application effective jusqu'en 1950) : il porte alors sur 658.73 ha dont 172.42 ha sont en réserve (Canton du "méchant Pas", de "la Vabre", de "la Gravière"). Le traitement appliqué à la forêt est le taillis simple avec une révolution de 26 ans pour les essences "objectif" suivantes : chêne vert et chêne pubescent. Les résineux quant à eux ont tous été réservés sauf là où ils étaient surabondants.
- de 1950 à 1956, l'objectif d'augmentation de la récolte de bois fixé fut atteint avec une récolte de 3162 m<sup>3</sup>. Entre 1956 et 1970, il ne l'a pas été du fait d'une trop faible augmentation de la révolution (26 ans) et de l'accès difficile de coupes à très faible rendement (0.1 st/ha/an).

#### - 1996-2010 :

Il prévoyait un traitement des feuillus en taillis simple avec une rotation de 50 ans. Cependant, aucune des coupes de taillis prévues n'a été réalisée.

Les résineux ont fait l'objet d'un traitement en futaie par parquet de 1 à 2 ha.

#### 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

# • Tableau des surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	664 ha 15 ares 40 centiares
Surface retenue pour la gestion	664 ha 15 ares
Surface boisée en début d'aménagement	643 ha 45 ares
Surface en sylviculture	278 ha 8 ares

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe.

- cf. Annexe 1 tableau du parcellaire cadastral
- cf. carte de la situation cadastrale

#### Etat des lieux

La forêt est d'un seul tenant hormis quelques enclaves privées et l'on ne relève pas de problèmes particuliers. Toutefois, la délimitation de la forêt sur le terrain doit être quelque peu renforcée sur quelques secteurs (marquage à la peinture ou en ouverture) pour en faciliter la gestion.

Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Périmètre concerné	Dates	Lieu d'archivage	
Partie ouest de la forêt	19 avril 1856	Non retrouvé (archives locales ONF et départementales d'Avignon)	
Délimitations partielles avec des particuliers : Propriété J. GUERIN A PERRIN PALLEN, ANSOUARD L. BOUCHARD	19 janvier 1821 1829 4 janvier 1850	Archives ONF Avignon	

#### • Origine de la propriété forestière

La forêt fait partie intégrante du patrimoine de la collectivité propriétaire.

L'acquisition de la forêt de Cabrières d'Aigues s'est faite en deux temps :

La partie ouest de 363.86 ha a été soumise au régime forestier en 1842 (ordonnance ministérielle du 14 février 1842), après que le cantonnement entre la commune et les héritiers des anciens seigneurs ait eu lieu en 1841. Elle comprend alors un quart en réserve de 90,96 ha situé sur la Grosse Mourière, le Mourière de la Galline et les territoires voisins.

Au niveau du traitement, à partir de 1842, sont préconisés des états d'assiette fixes de 13.64 ha avec une révolution de 20 ans. Une décision ministérielle du 15 avril 1848 approuvera ce règlement d'exploitation. Le quart en réserve finira également par être exploité suite à une erreur de délimitation, reconnue en 1848 lors d'une demande de coupe exceptionnelle faite par la commune.

La partie est est, quant à elle, soumise au régime forestier à partir de 1911 (décret du 18 août 1911). C'est seulement à partir de cette période que la forêt seigneuriale d'origine sera reconstituée au profit de la commune.

cf. Aménagement de 1996-2010 et notamment les cartes des annexes 14-1, 14-2, 14-3.

#### Parcellaire forestier

Le parcellaire forestier a été repris dans le cadre de cet aménagement afin de pérenniser et de simplifier sa gestion. Il s'appuie en priorité sur des limites naturelles (ravins, crêtes, fond de vallon) et sur des équipements structurants existants (pistes, routes...).

Un tableau de correspondance entre ancien et nouveau parcellaire est fournit en annexe2, une carte de l'ancien sous parcellaire en annexe 3.

cf. carte du parcellaire forestier

#### Concessions

#### Tableau des concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation	
Relais hertzien (France Télécom)	Existence d'une concession depuis le 15 décembre 1988 Avenant du 1er août 2000 01/08/2000 14/12/2018	AN 19 et 20 (Parcelle Forestière)	
Concession pluriannuelle de pâturage pour l'entretien de la grande coupure du Jas de Pécou	01/01/2005 au 31/12/2010 à durée indéterminée reconductible tous les trois ans 01/01/20011 au 31/12/2013	A22	
Concession pluriannuelle de pâturage de la zone des crêtes		A22	

Les concessions en forêt publique rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière. De plus, elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

## 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

#### • Classement des surfaces par fonction principale

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour
Fonction principale	enjeu sans objet	la gestion			
Production ligneuse	385	279			664.15
		Ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique			564.15	100	664.15
		Local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		398.89	265.26		664.15
	sans objet	Faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels		664.15			664.15

Par rapport à sa fonction écologique, la forêt a été classée en enjeu reconnu sur l'ensemble de son territoire. En effet, elle appartient à la fois à une réserve de biosphère, à un Parc Naturel Régional et à une Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Il est tout particulièrement important sur les pelouses de crêtes (secteur de valeur biologique majeur du PNRL), dans le ravin du méchant Pas du fait de la présence du Grand Duc et dans les pinèdes âgées des Courbons compte tenu de la nidification du Circaète Jean Le Blanc.

Par rapport à sa fonction sociale et au regard de sa fréquentation et de sa sensibilité paysagère, la partie nord de la forêt la plus exposée, a été retenue en zone d'enjeux moyens, le reste de la forêt ayant été considéré en enjeu "ordinaire".

Par rapport aux risques naturels, des phénomènes d'érosion existent sur la forêt, notamment sur les formations marneuses ; pour en limiter l'évolution, des mesures particulières devront être prises en ce qui concerne la gestion sylvicole et le pastoralisme. Toutefois, ces phénomènes n'exposent pas directement les biens humains à un réel danger, c'est pourquoi l'ensemble de la forêt a été classé en enjeux faibles.

Cf.. Carte de la fonction sociale.

# • Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves		Les peuplements de Pin noir peuvent faire l'objet d'attaques par la chenille processionnaire et doivent faire l'objet d'une surveillance régulière sur les secteurs les plus fréquentés (zone de crête).  Les Pins d'Alep ont également été touchés en 1996 par le chancre.
- Déséquilibre grande faune / flore		Aucun déséquilibre n'a été constaté sur la forêt En revanche des dégâts de sangliers sur les pelouses à hautes valeurs biologiques ont été constatés ces dernières années.
- Incendies	664	Toute la forêt est potentiellement concernée par le risque incendie, cependant, compte tenu de la présence dominante de peuplements résineux hautement combustibles et de taillis denses, les" collets" de piémonts et le bas du versant constituent probablement les secteurs les plus vulnérables de la forêt.  Concernant la zone sylvo-pastorale (ancien pare-feu), son entretien est réellement assuré par le troupeau sur les 20 mètres règlementaires correspondant à la BDS, audelà la charge pastorale est très faible et on assiste sur certains secteurs à une régénération naturelle des peuplements de pin d'Alep. Dans le cadre de cet aménagement, on proposera de traiter ces secteurs de manière à conserver une futaie résineuse.
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		Cette forêt ne connaît pas réellement de problèmes fonciers. Toutefois, on recherchera dans la mesure du possible à résorber les enclaves privées existantes.
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		Les plantations de pin noir sur la zone des crêtes sur les moins bonnes stations risquent de souffrir du réchauffement climatique.

Autres éléments		
- Enjeux écologiques importants pour les milieux ouverts et la forêt		Les milieux et les espèces les plus sensibles imposent des mesures particulières (adaptation des calendriers d'intervention) Cf. détail tout au long du plan d'aménagement et au § 1.1.3
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	385	Une part importante de la forêt n'est pas desservie ou se révèle très difficile d'accès, elle ne permet pas une vidange des bois aisée, cela constitue un des facteurs limitant pour son exploitation.
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		Les formations marno-calcaires sont très sensibles à l'érosion. Sur les secteurs les plus vulnérables (pentes fortes marneuses), l'exploitation des peuplements sera limitée, elle l'est de fait car la plus grande partie de ces secteurs on été classés en "hors sylviculture". On veillera également à mettre les secteurs les plus fragiles en défens ou du moins à diminuer leur charge pastorale.
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		Des rivières temporaires se créent dans les fonds de ravins lors des forts épisodes pluvieux, automnales et printaniers. Elles ne seront, à priori, pas directement affectées par les propositions de gestion faites dans le cadre de ce plan d'aménagement.
		Préserver le balisage du sentier géologique (bornes matérialisées sur le terrain qui renvoient à un livret de Découverte Géologique).
		Préserver le four à chaux (Borne 6 du sentier géologique) à proximité de la bergerie du Jas de Pécou et celui situé juste à l'extérieur de l'entrée sud-est de la forêt communale qui devra faire l'objet d'une attention particulière car il est localisé en bordure de la piste.
		Une réflexion pourrait être menée pour la mise en valeur du site du Jas de Pélanchon.
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		Les quelques autres éléments patrimoniaux existants ne nécessitent à ce jour pas d'interventions particulières :
		Un muret d'anciennes restanques est présent sur la forêt mais il occupe, semble t' il, une surface réduite sur la forêt soumise.
		Les quelques places à charbonnières existantes ne nécessitent pas d'interventions particulières. Les vestiges archéologiques ne seront, à priori, pas non plus dans le champ des actions menées dans le cadre de cet aménagement.
- Importance sociale ou économique de la chasse	664	La chasse est une pratique courante sur la forêt sur la zone des crêtes et au niveau du pare-feu. Les équipements actuellement présents semblent suffisants. Tout nouvel équipement (points d'eau, culture à gibier) devra être réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs. De plus, leur gestion (nourrissage du gibier, alimentation des points d'eau) se déroulera dans le respect de la réglementation existante (interdiction du nourrissage en un point fixe). Une réflexion devra également être menée avec les chasseurs et leurs représentants pour limiter les dégâts causés par les sangliers sur les pelouses de crêtes à haute valeur biologique.

Autres éléments		
		Son maintien sur la zone sylvo-pastorale et les Bandes Débroussaillées de Sécurité est important pour diminuer la masse combustible en forêt et prévenir la propagation des feux.
- Pastoralisme	143 ha	Toutefois, sur le pare-feu, la pression de pâturage au delà des BDS est faible voire inexistante et le zonage actuel qui figure dans les conventions serait à revoir en concertation avec le CERPAM.
		Il sera exclu des peuplements qui passeront en régénération au cours de cet aménagement.
		Il participe au maintien d'une activité économique et à la conservation des milieux naturels.
- Pratique de l'affouage		La commune souhaite relancer la pratique de l'affouage. Toutefois, les peuplements qui pourront être délivrés ainsi sont très peu nombreux.

#### Démarches de territoires

La forêt communale fait partie du Parc Naturel Régional du Luberon et adhère à la Charte du PNR du Luberon et à la Charte forestière. Elle fait également partie de la Communauté de Commune Durance-Luberon.

# 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

## 1.2.1 Description du milieu naturel

## A - Topographie et hydrographie

La forêt s'étend sur le versant sud du Grand Luberon.

Le point le plus bas de la forêt est situé au Ravin du Loup à 460 m.

La limite nord de la forêt communale est constituée par la ligne de crête, allant du Mourre Nègre, le plus haut sommet du Grand Luberon (1 125 m) au Gros Collet situé plus à l'est.

Sur toute la partie "Haute" de la forêt et sur sa partie centrale, de la zone de crête au bas du versant la pente est relativement forte (45 à 50 %).

Sur le bas du versant, au niveau de l'ancien pare-feu, la pente est plus douce (15 %).

Le sud de la forêt est constitué d'un ensemble de collines ou "collets de piémont" alignés d'est en ouest et entrecoupés de petits vallons d'orientation nord-sud.

La forêt n'est pas concernée par un réseau hydrographique de surface, en revanche des ruisseaux temporaires se forment à l'occasion de fortes pluies (printemps automne). Ils favorisent l'érosion des sols, notamment sur les terrains les plus sensibles (ravines marneuses).

#### B - Conditions stationnelles

#### Climat

.

La forêt appartient aux petites régions naturelles suivantes (Guide technique du forestier méditerranéen) :

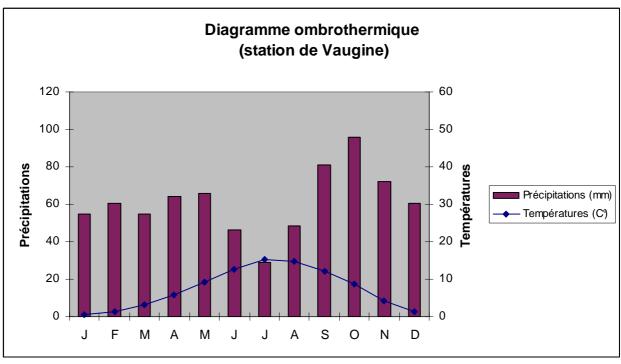
- -Basse Provence calcaire :
  - Durance Pays d'Aigues collines basses et piémont (n°112)
  - Sud Luberon (n°116).

La station météorologique de référence retenue est celle de Vaugine (altitude de 345 mètres).

Le climat est de type méditerranéen avec une influence montagnarde sur les crêtes.

Il se caractérise par :

- un mois sec au sens de Gaussen,
- des précipitations annuelles faibles 672 mm (qui se concentrent au printemps et à l'automne),
  - des hivers doux avec une moyenne des températures minimales hivernale de 0.4°C.



Données de 1961 à 1996 (Météo -FRANCE -CRPF)

Une température moyenne annuelle : 7  $^{\circ}$ C qui caracté rise un climat chaud à assez chaud (type climatique 4-5 du guide de sylviculture méditerranéenne).

Durant la période estivale, la moyenne des températures est assez élevée de (28.7℃) et elle favorise le dessèchement de la végétation.

On note une forte insolation sur l'ensemble de la forêt compte tenu de sa position en versant sud.

L'influence du mistral ne se fait ressentir que sur la partie nord de la forêt située sur les crêtes.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

Des phénomènes météorologiques particuliers ont également marqué les peuplements :

- le gel en 1956,
- la neige en 1986, qui a occasionné des dégâts sur les pins noirs d'Autriche de crête.

#### • Géologie

Feuille de Reillanne 1/50000 (B.R.G.M)

#### cf Carte géologique

Les formations géologiques dominantes sur la forêt sont des formations calcaires du hauterivien constituées de calcaires durs en gros banc et dans une moindre mesure de marnes et de calcaires argileux. Elles occupent la partie haute de la forêt et les Collets de piémont.

#### On distingue:

- les Calcaires gris à entroques (n3a),
- les Marnes et marno calcaires à spatangues (n3b),
- les Calcaires en gros banc (n3c).

Sur le bas du versant à l'est de la Bergerie du Lébron jusqu'au ravin de Vaucède, on rencontre des calcaires argileux (n1) du Berrassien.

Les marnes grises et les calcaires argileux (n2) du Valanginien se rencontrent au niveau du pare-feu de la Bergerie des Courbons à celle du Lébron. Ces formations sont très sensibles à l'érosion car elles sont difficilement colonisables par la végétation.

D'autres formations apparaissent également sur la forêt communale mais de façon plus localisées, elles sont les suivantes :

- Eboulis de calcaires crétacés (E) sur les crêtes et au sud des Collets de Piémont (Moure Nègre Tombe du Pin).
- Argiles sableuses grises ou colorées avec intercalation de grés et plus rarement de bancs calcaires (q2b) Stampien.
- Calcaires bréchiques roses et violacés et calcaires à débris (e1-5) Eocène inférieur et moyen.
- Molasse calcareuse et gréseuse Burdigalien : (m1) au niveau du Jas de Pélanchon.
- Sables helvétiens : marneux ou molassiques (m2) au niveau du Jas de Pélanchon.
- Alluvions récentes (FZ) au Ravin de l' Escalette.

Un sentier de découverte géologique existe au sud de la forêt et permet d'en découvrir les spécificités Cf. Carte et §.

# • Unités stationnelles

En référence au Catalogue des stations forestières des Pays du Luberon de Paolo Varese (PNRL - ENGREF, Apt 1992).

Un	ité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements
Code	Libellé	ha	Ha pond	%	Précautions de gestion	climatiques Essences concernées
CM2322b	Chênaie mélangée mésoxérophile	150.32.	149.74	22.54	Chêne pubescent Chêne vert Erable à feuilles d'obier moyenne	Pin noir
	Chênaie mélangée mésoxérophile faciès de pelouses de crêtes	15.72	15.65	2.36	Sans objet	Pin noir
CM1211a	Yeuseraie Thermoxérophile	134.38	133.86	20.15	Chêne vert, Pin d'Alep Faible	
MC1114	Pineraie de Pin d'Alep très thermoxérophile	166.27	165.64	24.94	Chêne vert, Chêne pubescent, Pin d'Alep Faible à moyenne	
MC1214	Pineraie chênaie Thermoxérophile	191.12.	190.40	28.68	Chêne vert, Chêne pubescent, Pin d'Alep Faible à moyenne	
SC1214	Pineraie de Pin d'Alep xérophile	8.90	8.86	1.33	Chêne vert, Chêne pubescent, Pin d'Alep Faible à moyenne	

cf. Carte des stations

# 1.2.2 Description des peuplements forestiers

# A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

# • Essences présentes

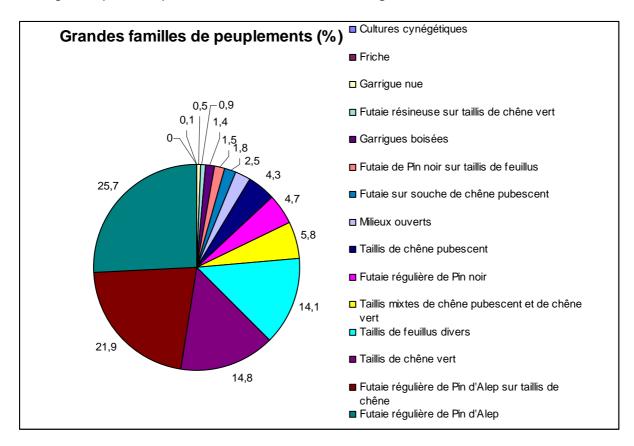
Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Pin d'Alep	388.82.	60.43
Pin noir	46.47.	7.22
Pin sylvestre	0.32.	0.05
Chêne pubescent	78.68	12.23
Chêne vert	107.36	16.68
Erables sp.	21.80	3.39
Cèdre	Pour mémoire	-
Alisier blanc	Pour mémoire	-
	643.45	100

# • Répartition des types de peuplement

Types de peuplements	Surface (ha)
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep sous futaie adulte à couvert discontinu	3,05
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep sous futaie adulte à couvert discontinu sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	5,11
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep sous vieille futaie à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	4,78
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	11,98
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert épars	1,36
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne pubescent à couvert discontinu	1,37
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert discontinu sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	1,06
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert continu	4,51
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	3,60
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis mixte de chêne pubescent et de chêne vert à couvert discontinu	17,34
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne pubescent à couvert discontinu	3,31
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert discontinu sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	49,12
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert discontinu sur taillis mixte de chêne pubescent et de chêne vert à couvert discontinu	9,11
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert discontinu sur taillis de chêne pubescent à couvert discontinu	18,51
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne pubescent à couvert épars	7,93
Vieille futaie régulière de Pin d'Alep à couvert discontinu sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	3,40
Vieille futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	1,70
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep et de Pin noir à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	6,27
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars	26,91
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert discontinu	49,14
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars	14,98
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert continu	3,78
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert discontinu	48,50
Vieille futaie régulière de Pin d'Alep à couvert discontinu	12,24
Vieille futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars	12,23
Futaie régulière adulte de Pin noir à couvert discontinu	1,12
Futaie régulière de Pin noir au stade fourré gaulis à couvert discontinu	1,94
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert continu	0,74
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert discontinu	5,01
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert épars	22,12
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert épars sur taillis de chêne vert discontinu	5,57
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert épars sur taillis de feuillus divers	4,04
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert discontinu sur taillis de chêne vert discontinu	0,66

Types de peuplements (suite)	Surface (ha)
Futaie sur souche de Chêne pubescent à couvert discontinu	12,28
Taillis de Chêne vert à couvert continu	8,89
Taillis de Chêne vert à couvert discontinu	67,45
Taillis de Chêne vert à couvert épars	21,75
Taillis mixte de Chêne pubescent et de Chêne vert à couvert discontinu	9,19
Taillis mixte de Chêne pubescent et de Chêne vert à couvert épars	29,00
Taillis de Chêne pubescent à couvert continu	4,97
Taillis de Chêne pubescent à couvert discontinu	18,16
Taillis de Chêne pubescent à couvert épars	5,69
Taillis d'Erables à couvert continu	0,38
Taillis d'Erables à couvert discontinu	1,48
Taillis de feuillus divers à couvert discontinu	67,39
Taillis de feuillus divers à couvert épars	1,24
Taillis de Chêne vert et d'Erables à couvert discontinu	23,16
Total	633.52

Autres milieux	
Garrigue nue	3,41
Garrigue feuillue	1,64
Garrigue mixte	1,31
Garrigue résineuse	6,67
Friche	0,53
Culture à gibier	0,16
Milieux ouverts	16,91
Total	30.63



%	Grandes familles de peuplements
0	Cultures cynégétiques
0,1	Friche
0,5	Garrigue nue
0,9	Futaie résineuse sur taillis de chêne vert
1,4	Garrigues boisées
1,5	Futaie de Pin noir sur taillis de feuillus
1,8	Futaie sur souche de chêne pubescent
2,5	Milieux ouverts
4,3	Taillis de chêne pubescent
4,7	Futaie régulière de Pin noir
5,8	Taillis mixtes de chêne pubescent et de chêne vert
14,1	Taillis de feuillus divers
14,8	Taillis de chêne vert
21,9	Futaie régulière de Pin d'Alep sur taillis de chêne
25,7	Futaie régulière de Pin d'Alep
100	

# • Répartition des essences principales forestières

				E	ssen	nces pri	ncipales					
		Pin d'	Alep	Pin n		CI	hêne	Chê	ne vert			Essences
						pub	escent	00	T	Erable		compagnes
	Surfa ce	На	%	На	%	На	%	На	%	На	%	
Type de Peuplement	(ha)											
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep sous vieille futaie à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	4,78	1,43	30						100 % du ss étage			
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep sous futaie adulte à couvert discontinu	3,05	3,05	100									
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep sous futaie adulte à couvert discontinu sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	5,11	2,50	50				10 % du ss étage		90 % du ss étage			
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert continu	3,78	3,02	80				70 % du ss étage		30 % du ss étage			
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert discontinu	48,5	24,25	50	Pm		Pm	35 % du ss étage	Pm	65 % du ss étage			Alisier blanc 5 % du ss étage
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert discontinu sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	49,1	46,66	95	2,46	5		10 % du ss étage		90 % du ss étage			
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert discontinu sur taillis mixte de chêne pubescent et de chêne vert à couvert discontinu	9,11	9,11	100				60 % du ss étage		40 % du ss étage	Pm		
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert discontinu sur taillis de chêne pubescent à couvert discontinu	18,5	17,58	95	0,93	5		85 % du ss étage		15 % du ss étage			
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars	26,9	26,91	100	Pm			20 % du ss étage		80 % du ss étage			
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert continu	4,51		100				10 % du ss étage		90 % du ss étage			
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	3,6		100				10 % du ss étage		90 % du ss étage			
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis mixte de chêne pubescent et de chêne vert à couvert discontinu	17,3		100				35 % du ss étage		60 % du ss étage		10 % du ss étage	
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis mixte de chêne pubescent et de chêne vert à couvert dépars	19,4	19,39	100				50 % du ss étage		50 % du ss étage			
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne pubescent à couvert discontinu	3,31	3,31	100				80 % du ss étage		20 % du ss étage			
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne pubescent à couvert épars	7,93	6,74	85	1,19	15		100 % du ss étage		Pm			

Pm : pour mémoire

Aménagement (2013-2032) - Forêt communale de Cabrières d'Aigues - version 22 10 2012

				Es	sence	s prin	cipales					
		Pin d'	Δlen	Pin		·	hêne	Chê	ne vert			Essences
		i iii u	-lieb			pul	pescent	Cile	lie vert	Erable		compagnes
	Surfa ce	На	%	На	%	На	%	На	%	На	%	
Type de Peuplement	(ha)											
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert discontinu sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	1,06		100				5 % du ss étage		95 % du ss étage			
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars	15		100				5 % du ss étage		95 % du ss étage			
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	12	11,98	100	Pm			25 % du ss étage		75 % du ss étage			
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert épars	1,36		100				30 % du ss étage		70 % du ss étage			
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne pubescent à couvert discontinu	1,37		100	Pm			80 % du ss étage		20 % du ss étage			
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep et de Pin noir à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	6,27	4,39	70	1,88	30		10 % du ss étage		90 % du ss étage			
Vieille futaie régulière de Pin d'Alep à couvert discontinu	12,2	11,63	95	0,61	5		90 % du ss étage		10 % du ss étage			
Vieille futaie régulière de Pin d'Alep à couvert discontinu sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	3,4		100				15 % du ss étage		85 % du ss étage			
Vieille futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars	12,2		100						100 % du ss étage			
Vieille futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars sur taillis de chêne vert à couvert discontinu	1,7		100				10 % du ss étage		90 % du ss étage			
Futaie régulière adulte de Pin noir à couvert discontinu	1,12		100								pm	
Futaie régulière de Pin noir au stade fourré gaulis à couvert discontinu	1,94		100								рш	
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert continu	0,74	0,67	90							0,07	10	
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert discontinu	5,01	0,25	5	4,76	95		20 % du ss étage		80 % du ss étage	pm		Alisier blanc pour mémoire
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert discontinu sur taillis de chêne vert discontinu	0,66		100						90 % du ss étage		10 % du ss étage	
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert épars	22,1		100				pm		5 % du ss étage		95 % du ss étage	Alisier blanc pour mémoire
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert épars sur taillis de chêne vert discontinu	5,57			1,11	20	1,11	20	2,23	40	1,11	20	
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert épars sur taillis de feuillus divers Pm : pour mémoire	4,04				100		10 % du ss étage		70 % du ss étage		20 % du ss étage	Alisier blanc pour mémoire

Pm : pour mémoire

Aménagement (2013-2032) - Forêt communale de Cabrières d'Aigues - version 22 10 2012

					Esse	nces pri	incipales					
		Pin d'	Alep		in oir		êne escent	Chêne vert		Erable		Essences compagnes
Type de Peuplement	Surfa ce (ha)	На	%	На	%	На	%	На	%	На	%	
Taillis de Chêne vert à couvert continu	8,89					0,89	10	8,00	90			
Taillis de Chêne vert à couvert discontinu	67,5	26,98	40			3,37	5	37,43	55,5		pm	Pin sylvestre pour mémoire
Taillis de Chêne vert à couvert épars	21,8	1,09	5		5	2,18	10	15,23	70	2,18	10	
Taillis de Chêne vert et d'Erables à couvert discontinu	23,2					2,32	10	16,21	70	4,63	20	
Taillis de Chêne pubescent à couvert continu	4,97					4,47	90	0,50	10			Alisier blanc pour mémoire
Taillis mixte de Chêne pubescent et de Chêne vert à couvert discontinu	9,19					4,60	50	4,60	50	pm		
Taillis mixte de Chêne pubescent et de Chêne vert à couvert épars	9,61	9,61	100				50 % du ss étage		50 % du ss étage			
Taillis de Chêne pubescent à couvert discontinu	18,2		25	pm		10,90	60	1,82	10	0,91	5	
Taillis de Chêne pubescent à couvert épars	5,69		100	pm			95 % du ss étage				5 % du ss étage	
Taillis d'Erables à couvert continu	0,38									0,38	100	
Taillis d'Erables à couvert discontinu	1,48			pm		0,37	25	0,07	5	1,04	70	
Taillis de Feuillus divers à couvert discontinu	68,6	pm		pm	pm	37,75	55	20,59	30	10,29	15	

Pm : pour mémoire

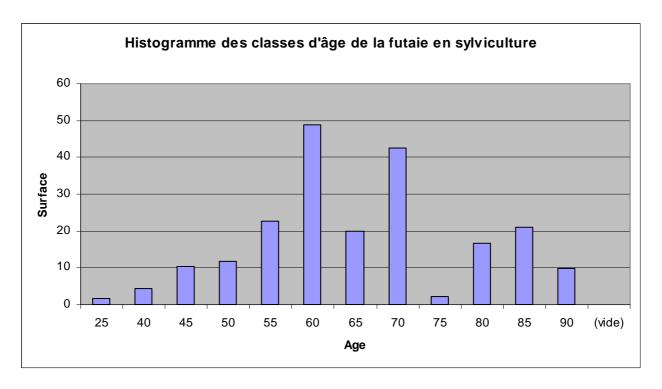
# • Autres milieux

					Esse							
		Pin d'Alep		Pin noir		Chêne pubescent		Chêne vert		Erable		Essences compagnes
Types de Milieux	Surfa ce (ha)	На	%	На	%	На	%	На	%	На	%	
Garrigue feuillue	1,91			pm		pm		1,91	100			
Culture à gibier	0,16											
Garrigue mixte	1,04					0,83	80	0,21	20			
Garrigue nue	6											
Garrigue résineuse	6,67		100					pm				
Milieux ouverts	14,3											
Friche	0,53					0,27	50			0,27	50	

Pm : pour mémoire

Les peuplements résineux "adultes" sont dominants sur la surface en sylviculture (environ 50 %).

L'autre moitié est constituée de "jeunes" et de "vieux" peuplements à parts égales. Ceux dont l'âge est inférieur à 25 ans représentent moins de 2 % de la surface totale.



cf. Carte des peuplements

## B - Etat du renouvellement

• Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.

Application de l'aménagement passé	Surface	
Surface à régénérer prévue	0	ha
Surface effectivement régénérée	0	ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0	ha

## C - Inventaires réalisés

- Description du type d'inventaire réalisé cf. Annexe Protocole dendrologique
- Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur cf. Annexe de l'inventaire dendrologique par types de peuplements

# 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

# 1.3.1 Production ligneuse

Executive entertuals	Répart	Surface totale			
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	retenue pour la gestion
Production ligneuse	385	279			= 664.15

# A - Volumes de bois produits

## • Tableau synthétique de la production moyenne

Essence (facultatif)	Production en volume (m³/ha/an)
Chêne vert	0.3 à 1
Chêne vert	0.5 à 2
Pin d'Alep	1 à 4
Pin noir	1 à 5
Total	

Source : Classes de fertilité (guides de sylviculture)

## Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

- coupes réellement réalisées au cours de l'aménagement précédent avec les références de l'ancien sous parcellaire : 4.6 ; 5.7 ; 5.8 ; 5.5 ; 3.5 ; 3.8 ; 3.9 ; 3.11p ; 1 ; 2.

	Volumes récoltés*							
Améliorati	on		utre ormation)	_	duits entels	Total		Volume récolté 5 dernières
prévu	Réalisé (commercial)	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	années
en m³ totaux récoltés	au cours de l'a	aménage	ment					
5 590 (en amélioration de Pin d' Alep)  1 952 (en préparation de régénération de Pin d'Alep)  650 (en amélioration de chêne pubescent)	1 713	1 000 (Pin noir)	254.8			9 192	1 968	562 (Pin d'Alep)
			•		•	Ecart		
						-78.6 %		

Le volume prévu (volume aménagement) en taillis simple de chêne pubescent était de 1 000 m³; pour 22 ha parcourus. Cet objectif n'a pas été réalisé.

L'écart entre les volumes prévus et ceux réalisés est lié au fait que les coupes sont difficilement accessibles (éloignement par rapport au réseau public) au regard des faibles volumes mobilisables.

#### B - Desserte forestière

#### • Etat de la voirie forestière

Type de desserte	Long. totales	km /100 ha	Densité suffisante oui/non	Etat général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét
Pistes et routes forestières hors pistes DFCI en terrain naturel	1 879 m		Faible mais suffisantes compte tenu des forts enjeux paysagers et écologiques	Bon	Zones marno- calaires sensibles à l'érosion	Touristique (randonnée, pastorale) Cynégétiques
Pistes forestières DFCI	3 417 m		Faible densité	Bon	Zones marno- calaires sensibles à l'érosion	Touristiques cynégétiques, pastorale

#### • Principales difficultés d'exploitation :

De nombreux secteurs au sud de la forêt ne sont pas desservis et l'accès aux peuplements n'est possible que par des chemins privés ou la plupart du temps, par des sentiers. Sur le secteur des crêtes, les pistes sont assez éloignées des routes publiques.

cf. Carte de la desserte et des équipements

## 1.3.2 Fonction écologique

Forestion universals	Répart	Surface totale			
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	retenue pour la gestion
Fonction écologique			664.15		= 664.15

# • Statuts réglementaires et zonages existants

cf. Carte des inventaires et des zonages réglementaires

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
	STATUTS DE	PROTECTION : cadre réglementaire	
Réserve Naturelle Géologique Nationale du Luberon (69 663 ha)	664,15	La forêt communale n'abrite pas de gisements particuliers mais elle fait partie du périmètre de protection de la réserve géologique qui vise la préservation de l'intérêt géologique de la réserve et qui interdit l'extraction des fossiles et minéraux.	Arrêté préfectoral interdépartemental n°978 16/09/1987
	Eléments d	u territoire orientant les décisions	
Parc Naturel Régional du Luberon (185144,78 ha)	664,15	Protection de la faune de la flore et des habitats et des richesses patrimoniales.  Document intégrateur des politiques locales, des mesures de gestion et des réglementations.  La forêt fait partie de la Zone de Nature et de Silence du PNR et pour partie des secteurs de Valeur biologique majeure identifiés dans la Charte du Parc.	Charte du PNR Charte forestière du territoire 29 juin 2004
Réserve de Biosphère	zone centrale : 31 ha Milieux naturels : 633,15 ha	La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, la recherche et l'éducation à l'environnement des acteurs du territoire.	Charte du PNR
Site Natura 2000 (Zone Spéciale de Conservation) Massif du Luberon <b>FR9301585</b> (21165 ha)	664,15 ha	Englobe le massif du petit et du Grand Luberon ainsi que le cours d'eau de l'Aigue brun. Il comprend une végétation méso et supra méditerranéenne d'un grand intérêt (pelouses, landes milieux rupestres, hêtraie).  Il abrite une entomofaune remarquable dont un coléoptère endémique dans les pelouses sèches et 5 autres insectes rares (coléoptère hétéroptères) qui devront figurer dans la liste rouge régionale en cours d'étude.  A noter, également la présence de chiroptères cavernicoles et rupestres.	Arrêté du 2 juin 2010 DOCOB FSD (septembre 2011)
ZNIEFF de type I n°84-105-123 Crête du Grand Luberon (338,61 ha)  ZNIEFF de type II n°84-105-100 Grand Luberon (10874,15 ha)	22 ha	Elle s'étend sur les crêtes ventées du Grand Luberon et abrite une flore rare au niveau national et des habitats remarquables notamment des milieux ouverts d'affinité méditerranéo-montagnarde, liés a des conditions climatiques extrêmes et à des pratiques pastorales ancestrales : pelouses à gagée des près, gagée de bohême, formation à Genêt de Villars.  Une faune remarquable avec 10 espèces d'intérêt patrimonial constituées d'oiseaux nicheurs de milieux ouverts méditerranéens ou forestiers plutôt médio-européens. Ces milieux ont également un grand intérêt entomologique (Orthoptère, Hétéroptères, Coléoptères, Lépidoptères).  Flore et habitats rares dans les milieux ouverts de la zone des crêtes (cf. ZNIEF de type 1).  Hêtraie du versant nord et formation à tilleul et érables qui ne sont pas présentes dans la forêt communale de Cabrières.  Une faune remarquable (28 espèces).	Fiche ZNIEFF DREAL

#### Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Le risque incendie est omniprésent sur le territoire de Cabrières d'Aigues comme sur l'ensemble des forêts du département. Il peut avoir des conséquences sur la richesse des milieux lorsque le nombre de feux est élevé et le temps de retour de ceux-ci est court. Hors, ce n'est pas le cas sur Cabrières et malgré quelques incendies importants, la forêt conserve une grande diversité de milieux (mosaïque). La fréquentation reste modérée sur la forêt et ne semble pas constituer une menace pour les milieux et les rapaces remarquables. De même, les Chiroptères ne semblent pas menacés sur la forêt communale où les milieux de falaises restent préservés d'une forte fréquentation et où un certain nombre de boisements âgés ainsi que de vieux arbres à cavités sont encore bien présents.

#### Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières.

Sources: Conservatoire de Botanique de Porquerolles, PNRL.

cf. Carte des espèces remarquables (données à ne pas publier à conserver au sommier de la forêt)

Espèces remarquables présentes	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
	Flore remarquable		
Genista pulchella Vis. subsp. Villarsiii (G.C.Clementi) Kerguélen Genêt de Villars		Préservation des pelouses ne pas les utiliser comme places de dépôts. Prévoir l'enlèvement des rémanents de coupe.	Non mais espèce d'un habitat IC* Det. znieff
Gagea pratensis (pers.) Dumort Gagée des prés		En régression. Préservation des pelouses ne pas les utiliser comme places de dépôts.	oui
Ranunculus gramineus L. Renoncule à feuilles de graminée	Pelouses rocailleuses des crêtes.		non
Sempervivum Calcareum Jord. Joubarbe des terrains calcaires		Se maintient.	non
Klasea nudicaulis (L.) Fourr. Serratule à tige nue		Préservation des pelouses ne pas les utiliser comme places de dépôts.	non
Arenaria aggregata (L.) Loisel. Sabline agglomérée		·	non
Fumana viridis (Ten.) Font- Quer. Fumana lisse	Pelouses sèches.		non
Fumana thymifolia (L.) Webb. Fumana à feuilles de thym	Pelouses sèches.		non
Neotinea maculata (Desf.) Stearn Orchis maculé	Pinèdes pelouses, broussailles sur sables Bergerie du Lébron et marnes. Située au bord de la piste DFCI GL10.	Se maintient. Conservation des milieux ouverts.	non
<i>Orchis Olbiensis</i> Gren. Orchis d' Hyères	Rocailles, pelouses sèches, bois clairs Située au bord de la piste DFCI GL10.	Population réduite dans le Vaucluse. Mettre en place un suivi de l'espèce.	non
Ophrys insectifera L. Ophrys mouche	Espèce des sous-bois montagnards. Située au bord de la piste DFCI GL10.	Conservation des milieux ouverts.	non
Ophrys lutea Cav. Ophrys jaune	Pelouses au sud de la forêt communale.	Très rare.	non

IC : d'intérêt communautaire.

Sources: PNRL G. Guende 2012.

Espèces remarquables présentes	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Lithospermum arvense L. subsp incrassatum (Guss.) Bonnier&Layens Grémil à pédicelles épais	Méditerranéo-montagnarde crêtes ventées pâturées et reposoirs. Présente uniquement dans le Vaucluse au Mont Ventoux (une station) et sur les crêtes du Grand Luberon (7 stations dont 3 stations sur Cabrières d'Aigues)		Oui Protection régionale
Astragalus depressus L. Astragale nain	Orophyte-Européenne-SE Assez rare dans le Vaucluse, cantonnée aux parties élevées du Mont Ventoux et une station à Lagarde d'Apt. Nouvelle espèce pour le Grand Luberon découverte en 2012 en 3 stations dont une sur Cabrières d'Aigues	Conservation des milieux ouverts.	non
Parentucellia latifolia L. Parentucelle à larges feuilles	Espèce littorale rare au nord de la Durance crêtes sommitales du Luberon. Rare dans le Vaucluse assez bien présente sporadiquement sur les Crêtes sommitales du Grand Luberon (dont celles de Cabrières d'Aigues)		non
Silene conica L. Silène conique	Paléotempérée Crêtes sommitales du Luberon sur sols bruns décalcifiés, Présente très sporadiquement sur les crêtes sommitales.		non
Asplenium petrarchae (Guerin) DC. Fougère de Pétrarque	Sténoméditerranéenne-W. Espèce très thermophile rochers du sud Luberon.	Rare dans le Vaucluse. Préservée de la fréquentation du fait de la difficulté d'accès.	non

Espèces remarquables	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Faune remarquable			
Chiroptères (espèces présen	tes)		
Rhinolophus hipposideros Petit Rhinolophe			II-iV DH, Be II, Bo II UICN :NT
<i>Myotis blythii</i> Petit Murin			II-iV DH, Be II, Bo II UICN :NT
Myotis Myotis Grand Murin	7		II-iV DH, Be II, Bo II UICN : LC
Myniopterus schreibersii Minioptère de Schreibers		Préservation de la tranquillité des cavités. Pas de nouveaux itinéraires de randonnée à proximité. Mise en vieillissement des peuplements.	II-iV DH, Be II, Bo II UICN : VU
Rhinolophus ferrumequinum Grand Rhinolophe			II-iV DH, Be II, Bo II UICN :NT
Pipistrellus kuhlii Pipistrelle de Kuhl	Milieux rupestres et cavernicoles		IV DH, III Be, II Bo UICN : LC
Pipistrellus Pipistrellus Pipistrelle commune	chez certaines espèces.  Milieux forestiers pour les gîtes (arbres sénescents) et pour les		IV DH, III Be, II Bo UICN : LC
Tadarida teniotis Molosse de Cestoni	territoires de chasse.		IV DH II Be II Bo UICN : LC
<i>Hypsugo savii</i> Vespère de Savi	7		IV DH II Be II Bo UICN : LC
Myotis nattereri Vespertillon de Natterer			IV DH II Be II Bo UICN : LC
Myotis daubentoni Vespertillon de Daubenton			IV DH II Be II Bo UICN : LC
Nyctalus leisleri Noctule de Leisler			IV DH II Be II Bo UICN : NT
Plecotus austriacus Oreillard gris	_		IV DH II Be II Bo UICN : LC

Listes rouge : CR (en danger critique d'extinction), EN (en danger), Vu (vulnérable), NT (quasi menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NA (non applicable).

Espèces remarquables présentes	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Invertébrés (espèces potentie	ellement présentes)	goonon	
Osmoderma eremita Pique prune	Vieux arbres forêt de feuillus âgés.	llots de sénescence.	LRN II iV DH II Be
Cerambyx cerdo Grand capricorne	Vieux arbres forêt de feuillus âgés.	llots de sénescence.	LRN II iV DH II Be
Eriogaster catax Laineuse du prunelier	Feuillus (fructicées), friches.		LRN II IV DH II Be
Euphydryas auriana Damier de la succise	Friches, pelouses.		LRN II DH II Be
Callimorpha quadripunctaria Ecaille chinée			II DH
Lucanus cervus Lucane cerf-volant	Souches et vieux arbres feuillus dépérissants.	llots de sénescence.	II DH III Be
Saga pedo Magicienne dentelée	Garrigues, milieux ouverts.	Maintien des milieux ouverts.	LRN IV DH
Zerynthia rumina Proserpine	Garrigues éboulis.	Maintien des milieux ouverts.	LRN
Papilio alexanor Alexanor	Eboulis.	Maintien des milieux ouverts.	LRN IV DH II Be
Proserpinus proserpina Sphinx de l'épilobe	Milieux humides ensoleillés.	Maintien des milieux ouverts.	IV DH LRN UICN II Be
Zygaena rhadamanthus Esper, 1789 zygène cendrée	Ouverts et semi-ouverts.	Maintien des milieux ouverts.	LRN
<i>Maculinea arion</i> Azuré du serpolet	Clairières pelouses sèches	Maintien des milieux ouverts.	IV DH LRN IV II Be
Reptiles (espèces remarquat	eles présentes)		
Lacerta viridis Lézard vert	Garrigues basses, landes rocailleuses.		iV DH II Be
Podarcis muralils lézard des murailles	Ruines, chemins forestiers.		IV DH LRN UICN II Be
<i>Vipera aspis</i> Vipère aspic	Milieux ouverts (pelouses), rocailleux et ripisylves).		LRN UICN III Be
Anguis fragilis Orvet	Vallons encaissés frais et humides.		LRN III Be
Elaphe longissima Couleuvre d' Esculape	Chênaie vertes éboulis, fonds de vallon.		iV DH LRN UICN II Be
Timon lepidus (Daubin, 1802) Lézard ocellé	Ouverts, rocailleux, pentes rocheuses, chênaies vertes.		LRN UICN II Be
Psammodromus hispanicus Psammodrome d'Edwards	Garrigues rases à Chêne Kermès.		LRN III Be
Chalcides chalcides Seps strié	Milieux rocailleux, éboulis, garrigues.		LRN III Be
Malpolon monspessulanus	Garrigues, friches, cultures.		LRN
Couleuvre de Montpellier  Elaphe scalaris	Milieux ouverts, rocailleux, friches,		III Be LRN
Couleuvre à échelons Coronella girondica	cultures.  Forêts claires de chêne vert,		III Be LRN
Coronelle girondine	garrigues, haies, vieux murs.		III Be

Amphibiens (espèces présentes)			
Pelodytes punctatus Daubin 1802) Pélodytes ponctué	Vasques de citernes, écoulements.		LRN UICN III Be
Bufo calamita Crapaud calamite	Anciennes carrières et gravières.		IV DH LRN UICN II Be
Bufo bufo Crapaud commun	Points d'eau.		LRN UICN III Be
Salamandra salamandra Salamandre tachetée	Vallons frais, petites sources.		LRN III Be
Hyla meridionalis Rainette méridionale	Gravières, points d'eau.		IV DH II Be

Liste rouge mondiale UICN : UICN (novembre 2011) Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008) : LRN

Espèces remarquables présentes	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée
Oiseaux (espèces présentes)			
Circaetus gallicus Circaète Jean le Blanc		Présence avérée au sud - ouest des Courbons. L'espèce est concernée par des coupes conditionnelles dépendantes de la création de	i Do II Be II Bo II W CI CEE/CITES
Pernis apivorus Bondrée apivore (présence à confirmer)	Milieux ouverts/milieux forestiers.	la Piste GL33 prévue dans le PDPFCI. Si cet équipement venait à être réalisé il serait dommageable pour ces espèces en augmentant la fréquentation de ces milieux. Concernant les coupes II conviendrait à minima de veiller à ne pas détruire les aires de nidification, de conserver un bouquet d'arbres sur 1 ha autour du nid présent et d'éviter le dérangement à proximité immédiate de celle-ci pendant la période de reproduction (15 mars au 15 août).  Travailler en concertation avec l'animateur du site N2000 et l'ornithologue du PNRL pour favoriser une meilleur prise en compte de cette espèce, nicheuse sur la forêt.	I Do, II Be
Accipiter gentillis Autour des palombes	Milieux forestiers.	S'il venait à nicher dans la forêt, il conviendrait de veiller à ne pas détruire son aire de nidification et d'éviter le dérangement à proximité immédiate de celles-ci pendant la période de reproduction (1er avril au 31 juillet.	l Do
Emberiza cia Bruant fou	Milieux ouverts.		Spec3 II Be
Emberiza hortulana Bruant ortolan	Milieux ouverts.		Spec2 I Do, II Be
Lanius meridionalis pie-grièche méridionale	Garrigues pâturées, terrains agricoles ouverts.		Spec3 II Be, IDO
Lullula arborea Alouette lulu	Landes végétation herbacée basse.		Spec2, CMAP 5 III Be I Do
Alauda arvensis Alouette des champs	Milieux très ouverts, friches, pelouses rases, zones de cultures.		Spec3 III Be,II Do
Caprimulgus europaeus Engoulevent d'Europe	Landes, garrigues, friches, forêts claires.	Débroussaillements à objectifs DFCI à réaliser en dehors du	Spec2 CMAP 5, II Be IDo
Sylvia undata Fauvette pitchou	Garrigues à cistes et romarin.	15 mars au 15 août.	Spec2 II Be, I Do
Anthus campestris Pipit rousseline	Garrigues pelouses sèches dégradées, lavandaies.		Spec3 II Be, I Do
Anthus trivialis Pipit des arbres	Forêts résineuses, lisières.		II Be
Sylvia hortensis Fauvette orphée	Milieux ouverts.		Spec3 II Be
Galerida cristata	Milieux agricoles (vignobles,		Spec3 III Be
Cochevis huppé Miliaria calandra	cultures annuelles). Milieux ouverts (prairies, friches		Spec4
Bruant proyer	landes).		III Be

Espèces remarquables présentes	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non			
Oiseaux (espèces présentes) suite						
<i>Bubo bubo</i> Hibou Grand duc	Milieux rocheux /milieux ouverts. Ravin du Méchant pas	Limiter la fréquentation à proximité des falaises (l'extension de la piste GL 33 prévue dans le PDPFCI serait dommageable pour l'espèce). et les travaux et coupes entre le 1 er janvier et le 15 juin. Travailler en concertation avec l'animateur du site N2000 et l'ornithologue du PNRL pour favoriser une meilleurs prise en compte de cette espèce nicheuse sur la forêt.	i Do II Be II W CI CEE/CITES Spec3 (en danger en Europe)			
Falco subbuteo Faucon hobereau	Milieux ouverts et semi-ouverts.		Non-spec II Be,II Bo I W CI CEE/CITES			
<i>Merops apiaster</i> Guêpier d'Europe	Milieux ouverts (carrières de sable berges de rivières).		Spec 3, II Be, II Bo			
Asio otus Hibou moyen Duc	Semi-ouverts, boisement résineux, haies, bosquets.		II Be			

## Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORIN E	Sensibilité par rapport à la gestion forestière	Surface* concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (festuco-brometalia) Pelouses à brome		6210	34.332H	Forte (seulement dans le cas de reboisements ce qui n'est pas prévu dans le cadre de cet aménagement).	7,65
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero- Brachypodietea</i> Ourlets mediterranéens mésothermes à Brachypode rameux de Provence.	Oui	6220	34.511	Sensibilité forte.	Habitat peu représenté sur la forêt et présent en mosaïque avec de la garrigue et du matorral à chêne vert 1,1
Habitats d'intérêt communautaire					
Forêt de chêne vert de la plaine catalo provençale  Forêt de chêne vert des collines catalo-provençales		9340-3 9340-5	45.312 45.313	Sensibilité faible à forte en fonction du mode d'intervention choisi) (nature et surface des	213 364,49
Yeuseraie-chênaie pubescente à Gesce à larges feuilles	à	9340 - 8	41.714	coupes).	30 (1)

Bo : Convention de Bonne, Be : Convention de Berne, W : Convention de Washingthon,
LR : Liste rouge, SPEC : (Species of European Conservation Concern), CMAP: espèces dont la conservation mérite un attention particulière, en France et en Europe. DH: Directive Habitat Ánnexe II (II), Annexe IV, (IV), UICN: liste rouge mondiale, UICN novembre 2011. Do Directive oiseaux annexe I (I). LRN: Liste rouge nationale reptiles (2008), insectes (1994).

Matorral calciphile à chêne vert	6310	32.113		1,95
Lande à genêt de Villars	4090	31.7456		6,5
Eboulis thermophiles péri-alpins	8130	61.3		3,18
Falaises calcaires méditerranéennes thermophiles Asplenion glandulosi	8210 - 1	8210 - 1 62.1		Ponctuel au Ravin du Méchant Pas (2)

<sup>(1)</sup> Surface extraite de la carte des peuplements forestiers

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité par rapport à la gestion forestière	Surface* concernée (ha)
Autres habitats naturels					
Pinède méditerranéennes de pins d' Alep Provenço - Ligure			42.843	Sensibilité faible à forte.	Habitat transitoire, en phase pionnière de la chênaie méditerranéenne 379,9 ha
Forêt de chênes pubescents supra- méditerranéens			41.711	Sensibilité faible à forte en fonction du mode d'intervention choisi (nature et surface des coupes).	
Forêts de pins européens : Reboisements de Pins noirs			83.3112	Sensibilité faible. Retrait possible pour restauration des milieux ouverts.	

DOCOB Tomes 1 et 2 Cahier d'habitats, Corine Biotopes 1997.

cf. Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire

<sup>(2)</sup> données Molinier R. années 50 (notes du Conservatoire de Botanique)

#### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Réparti	tion des niv	Surface totale		
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	retenue pour la gestion
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		398.89	265.26		664.15

#### A - Accueil et paysage

Une étude paysagère réalisée par le PNRL classe la forêt communale de Cabrières d'Aigues, en deux zones de sensibilités faibles et fortes. Elle appartient à l'unité paysagère du Luberon et distingue trois sous-unités : la partie nord de la forêt située sur la bordure sud du plateau de la zone des crêtes, la partie intermédiaire constituée du versant d'adret, et la partie sud correspondant aux collets de piémonts. cf. Carte des Unités paysagères.

La forêt est concernée par un arrêté préfectoral (8 janvier 2007) qui interdit la circulation motorisée sur les pistes.

Elle comprend des itinéraires de randonnée inscrits au "Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée" (PDIPR).

#### • Eléments paysagers singuliers et fréquentation.

La forêt connaît une fréquentation assez importante, mais sans conséquence sur le milieu naturel. Elle se concentre sur les chemins de randonnée notamment ceux situés en crête mais également sur le pare-feu, à l'automne.

La forêt possède quelques éléments patrimoniaux d'intérêt local comme le Jas de Pécou qui a été restauré en bergerie et un puits couvert en pierre sur le Jas de Pélanchon.

A noter, également la présence de quelques places à charbonnières et un muret de restanques qui témoignent de la présence ancienne d'activités humaines au sein de la forêt communale.

#### • Description succincte des équipements structurants

La forêt communale de Cabrières est traversée par trois GR. Le GR9 et le GR 97 cheminent sur les crêtes et le nord-est de la forêt et permettent de relier respectivement Vitrolles, à Vaugine et Cucuron.

Le GR 92 traverse la forêt du nord au sud et permet la liaison entre Auribeau et le village de Cabrières d'Aigues.

L'Office de Tourisme propose également 3 boucles à partir du village dont deux concernent la forêt communale : le sentier géologique de 10 km est borné et s' accompagne d'un livret de découverte géologique. Celui des Courbons fait également 10 km mais il s'effectue en 3 h30.

cf. carte de la desserte et des équipements.

#### Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.

Il n'y a pas de menaces particulières pesant sur la qualité des paysages et de l'accueil.

#### Classements réglementaires

La forêt communale de Cabrières ne comporte aucun site classé ou inscrit.

#### • Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Crêtes du Luberon	Présence du sommet du massif du Grand Luberon : Le Mourre Nègre (1125 m). Nombreux points de vue sur la vallée de la Durance et les collines du piémont	Moyenne (Randonneurs VTTistes	Pratique traditionnelle de la chasse.
Coupure sylvo- pastorale (ancien Pare- feu).		Locale Randonneurs VTTistes, cavaliers	Cueillette de champignons. Pratique traditionnelle de la chasse.

## • Equipements structurants existants par sites

Sites*	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation
	GR	Problème d'utilisation des sentiers par des véhicules motorisés (quads).	Généralement bon. Portions à reprendre sur GR9, GR97, GR92.

#### • Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère	
Elevé	Des crêtes au bas de versant.	Visibilité forte en externe.	
	Pare feu.	Visibilité faible en externe.	
Intermédiaire Versants nord des collets de piémont.		Visibilité faible en externe.	

cf. Carte de la fonction sociale

## B - Ressource en eau potable

La forêt de Cabrières d'Aigues n'est pas concernée par un captage ni par des périmètres de protection.

## 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répart	ition des ni	Surface totale		
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	retenue pour la gestion
Protection contre les risques naturels		664.15			664.15

# TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

## 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

### Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles

## Objectifs de gestion retenus par le propriétaire\*

#### Production (ligneuse et non ligneuse)

Une production faible sur la forêt communale, notamment liée à de fortes contraintes pédologiques avec de nombreux secteurs très sensibles à l'érosion et d'autre part, à des contraintes paysagères importantes sur près d'un tiers de la forêt.

Toutefois, il existe quelques stations de fertilité moyenne qu'il est important de maintenir en sylviculture pour favoriser, l'entretien et le renouvellement du patrimoine forestier.

La vidange des bois sur toute la partie sud est complexe car il n'existe pas de pistes ; les seuls accès existants, en l'état actuel, sont constitués de sentiers situés dans le domaine privé. Ces secteurs peuvent difficilement faire l'objet d'une exploitation.

Les peuplements de Pin d'Alep et de Pin noir seront traités en futaie régulière.

Le chêne vert et le chêne pubescent seront traités en taillis. Sur quelques bonnes stations, le chêne pubescent sera conduit en futaie sur souche.

La pratique d'affouage pourra être proposée sur quelques secteurs qui restent toutefois limités.

Mettre en défens les unités de gestion en régénération (à l'est de la forêt).

#### Fonction écologique

Forte sur les milieux ouverts des crêtes avec la présence d'une flore et d'une faune méditerranéeo-montagnarde (insectes, oiseaux) qui abritent des espèces endémiques et ou en limite d'aire de répartition. La restauration de ces pelouses pourrait impliquer la coupe de quelques bouquets de Pin noir.

Deux espèces végétales rares à protéger sur le secteur du pare-feu.

Des milieux forestiers qui peuvent abriter de grands rapaces pendant leur période de reproduction (Circaète-Jean-Le-Blanc.

Maintien du pastoralisme et incitation à la mise en place de contrats Natura 2000 et de MAET sur les zones en déprise, en concertation avec le CERPAM et dans le cadre du PDPFCI.

Création d'îlots de sénescence et de vieillissement.

Travaux de DFCI à prévoir en dehors du printemps.

Pas de création de nouveaux itinéraires de randonnées sur les secteurs sensibles.

MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées

#### Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)

Au niveau paysager et écologique, le nord de la forêt qui comprend, la zone des crêtes, la partie haute et intermédiaire du versant, constitue le secteur le plus sensible. Aucune intervention sylvicole n'aura lieu dans ce secteur dans le cadre de cet aménagement en dehors de celles qui seront menées dans le cadre de Natura 2000 et d'une coupe sanitaire sur un bouquet de pin noir dépérissant.

Au niveau de la fréquentation, la forêt présente de nombreux atouts (plus haut sommet du Grand Luberon, points de vues panoramiques, plusieurs itinéraires de randonnée) ; toutefois, elle reste modérée sur l'ensemble du territoire soumis.

Parmi les points noirs constatés, il faut noter la présence illégale de Quads et de motos sur les sentiers de randonnées.

Fréquentation importante des pistes à certaines périodes notamment à l'automne pour la cueillette des champignons.

Les équipements (barrières) qui permettaient une matérialisation sur le terrain des limites de l'application de l'arrêté préfectoral ont été vandalisés.

L'arrêté préfectoral concernant la réglementation des véhicules motorisés n'est pas assez précise sur le secteur du pare-feu et ne permet pas une application aisée de la réglementation sur le terrain.

Entretenir les sentiers existants.

Maintenir le même niveau d'équipements avec toutefois l'ajout de deux panneaux de signalisation pour une meilleure localisation des limites de la forêt (2).

Maintenir une surveillance pilotée pour s'assurer du respect de la réglementation des véhicules motorisés.

Ces équipements ont été remplacés par des panneaux BO.

(Si cette mesure s'avérait insuffisante pour régler les problèmes de circulation sur les pistes, la réimplantation de barrières DFCI pourrait être envisagée en concertation avec les principaux usagers et le SDIS).

La collectivité et un certain nombre d'usagers souhaiteraient que l'autorisation de circuler soit étendue à la Bergerie du Jas de Pécou).

#### Protection contre les risques naturels

On ne relève pas de risques particuliers susceptibles d'avoir un impact sur les biens et personnes situés dans la forêt. Toutefois, sur certains secteurs marneux, l'érosion est parfois importante. Des mesures particulières pourront être mises en oeuvre pour en limiter l'évolution.

Sur les zones sensibles à l'érosion, favoriser le maintien du couvert forestier, limiter l'exploitation des peuplements et prévoir leur mise en défens ou du moins une diminution de la charge pastorale.

#### Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt

Risque Incendie.

Toute la forêt est potentiellement concernée par le risque incendie ; toutefois, la partie basse du versant sud du Grand Luberon (pare-feu) et les" collets de piémonts" du sud de la forêt présentent une sensibilité particulière à ce phénomène. C'est, en effet, cette partie de la forêt qui comprend les peuplements résineux et les taillis les plus denses et les plus combustibles (Chêne vert, Pin d'Alep..). De plus, sur ce secteur, la desserte y est très limitée, présence d'une seule piste DFCI et le relief y est assez tourmenté, ce qui rend une bonne part des peuplements quasi- inexploitables.

Application du PDPFCI du Vaucluse avec l'entretien des équipements DFCI (débroussaillements le long des pistes autour des citernes) et le maintien du pastoralisme sur les BDS et le pare-feu. Ce dernier prévoit un désenclavement du secteur des Courbons par la prolongation de la GL10 vers l'ouest jusqu'a la GL31 et par la conversion de la piste existante en 1ère catégorie ZAL zone d'appui à la lutte).

## 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

#### 2.2.1 Traitements retenus

Les peuplements résineux constitués de Pin d'Alep et de Pin noir seront traités en futaie régulière. Sur quelques parcelles où les peuplements ont une structure mixte et où les stations y sont favorables (futaie de pin d'Alep sur taillis vieillis à dominante de chêne pubescent), on choisira de favoriser les feuillus par conversion en futaie par simple vieillissement.

Les taillis de chêne vert et de chêne pubescent seront traités en taillis avec une révolution fixée à 50 ans. Toutefois, sur certain secteurs, afin de préserver la qualité paysagère et écologique des milieux, notamment autour de la Bergerie du Jas de Pécou au niveau de la coupure sylvo-pastotrale de l'ancien pare-feu, mais également sur les crêtes, les taillis vieillis (de chênes pubescents et d' érables) seront conservés et évolueront vers la futaie.

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière résineuse et feuillue (1) (dont conversion en futaie régulière)	230,11	
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		372
Taillis simple (2)	48,67	357
Sous-total : surface en sylviculture	278,78	
Hors sylviculture de production (3)	385,37	
Total : surface retenue pour la gestion	664,15	

<sup>(1)</sup> comprend les groupes AMEL AMER AMERc TAIMRc, TAIMR en partie, REGc et REG, ILV

<sup>(2)</sup> comprend les groupes TAIMR, TAI, TAIR.

<sup>(3)</sup> comprend les groupes HSYE, HSYI, HSYC, HSYP, ILS

## 2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences object	ifs : critères d'exploitabil	ité retenus				
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagneme nt	Unités stationnelles concernées***
Pin noir	Sur les crêtes, il ne sera conservé comme espèce objectif que sur quelques bouquets où il est bien venant et où il ne constitue pas une menace pour les pelouses à haute valeur biologique.	5.9	90	30-40	Erable à feuilles d'obier, chêne pubescent.	CM2322b, MC1114, MC1214
Pin d'Alep		191.47	80	40	Pin noir, Chêne pubescent, Chêne vert.	MC1114, MC1214 SC1214 CM1211a
Chêne pubescent	Futaie sur souche	37.58	140	35	Chêne vert. chêne pubescent. Erable à feuilles de Montpellier. Erable à feuilles d'obier, sorbier domestique. Alisier blanc.	MC1214 CM2322b
	Taillis (dont taillis mixtes et purs).	12.2	50	Sans objet	Chêne vert. Erable à feuilles de Montpellier.	MC1214 CM2322b SC1214
Chêne vert	Taillis	31.63	50	Sans objet	Pin d'Alep. Alisier blanc. Chêne pubescent.	CM2322b SC1214 CM1211A
T-	otal surface en sylviculture	278.78				

cf Carte des essences objectifs sur la surface en sylviculture

## 2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Synthèse des calculs de surface à régénérer

Synthese des calculs de	surface a regenerer		
Renouvellement suivi en s	Surface cibl		
(futaie régulière, futaie par	parquets)	l'aménagen	nent
Surface disponible (Sd)		160,86	ha
Contrainte de vieillissement	(Sv)	0	ha
Surface d'équilibre (Se)	54,5	ha	
Futaie régulière : surface du	28,68	ha	
Futaie par parquets : surf. cu	ımulée des parquets à renouveler		ha
Surface à ouvrir (So)	→ Indicateur national – reporté en §3.8	21,37	ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	1,32	ha
Groupe de reconstitution (Sre	0	ha	
Surface de régénération ac	equise (Sa) y compris reconstitution		ha

<sup>(</sup>st) : les surfaces en coupes conditionnelles n'ont pas été comptabilisées. Les peuplements à régénérer seront recrutés parmi les vieilles futaies.

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface	
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité où ne peuvent plus gagner à vieillir	130,13	ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	97,74	ha

#### • Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)

Surface des UG conditionnées par la création d'une piste DFCI : 5.99 ha (secteur des courbons).

#### 2.3.2 Taillis et taillis sous futaie

#### • Bilan des coupes de taillis menées au cours de l'aménagement précédent

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe	
Taillis simple	22 ha	0 ha	
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha	ha	

Les coupes de taillis prévues lors de l'aménagement passé n'ont pas été réalisées car elles concernaient des peuplements difficilement exploitables pour un faible volume mobilisable.

#### • Surface à passer en coupe de taillis simple

Surface à passer en coupe de taillis → INDICATEUR NATIONAL - reporté en §3.2 21,86
--

## 2.4 Classement des unités de gestion

## 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

## A - Constitution des groupes d'aménagement

#### Tableau de classement des unités de gestion surfaciques Cas des groupes de régénération

cf. Carte des groupes d'aménagement

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unit ges	t <b>é de</b> tion	Surface totale de l'ug (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surface par groupe (ha)
	Unité de ge	estion	ouver	te à termin	er	
REG	RD	8	8f	1.08	1.08	1.32
		15	15h	0.24	0.24	
	Unité de ge	estion	à ouv	rir à termin	er	
		9	9f	2.54	2.54	
		10	10e	2.7	2.7	
	RE	11	11g	3.66	3.66	
REG		11	11h	3.08	3.08	21.37
		12	12f	4.59	4.59	
		14	14e	1.75	1.75	
		15	15h	3.05	3.05	
REG (cond.)*	RE	16	16c	3.41	3.41	5.99
(cond.)	_	8	8g	2.58	2.58	
Sous Total		28	.68			

<sup>\*(</sup>cond): coupes conditionnelles

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt) Cas de groupes autres que régénération ou futaie par parquets

Groupes	Parcelles	UG	Surf. totale UG	dont surf en sylviculture	Surf. par groupes (ha)	
	1		4,9	0,64	,	
	2		1,47			
	3		3,9			
	4		3.78			
	7		3,82	3,82		
AMEL	8		23,43	7,7		
(amélioration incluant les secteurs	9	а	27,87	13,99	166,4	
en repos)	10		20,5	7,38		
	11		30.87	17,56		
	12		13,32	4,15		
	13		15,2	0,82		
	15		16,88			
	16		0,46			
	5	b	1,95			
	7	С	3,98	2,62		
	13	J	4,46	3,04		
TAI	8		10,2			
(Taillis simple incluant les secteurs en repos)	10	d	3,33		31,4	
	12	u	0,34			
	14		3,31			
	11	е	2,02	2,02		
	15	f	1,81	1,81		
	7	d	4,48			
	13		8,01			
TAIM	8		9,96	8,59	43,46	
(Taillis mélangé	9	е	3,86	3,86		
avec futaie	12		3,49	0,99		
résineuse incluant les secteurs en	11	f	8.67	3,28		
repos)	15	g	3,38			
	14	h	0.51			
	4	i	1.10			
	5	а	38,17			
	6	a	57,8			
	1		0,91			
	2		7,3			
	3		13,19			
	4		39,68			
	7		56,57			
HSNB (évolution	8		5,94		347,9	
naturelle boisé)	9	b	14,9		547,5	
	10	Б	0,17			
	11		14,26			
	12		3,69			
	13		6,41			
	14		37,11			
	15		32,68			
	16		19,12			

Groupes	Parcelles	UG	Surf. totale	Surf. par groupes (ha)		
	14	а	0.09			
	6	b	1,17			
	5	С	1,09	18,11		
HSNV	2		3,79			
(évolution naturelle	16	d	0,49			
non boisé)	3	е	2,21			
	7		1,12			
	1	f	6,94			
	15	i	1,21			
HSYC		اہ	0,02	0.12		
(Hors sylviculture à objectif cynégétique)	11	d	0,1	0,12		
HSYE ( Hors sylviculture à	4	С	0.7	2,7		
objectif écologique)	1		2,7			
HSYI	8		0,09			
(Hors sylviculture à	9		1,1			
objectif DFCI)	10 11	С	1,72	14,08		
		C	4,85	14,00		
	12		3,45			
	14 15		1,09 1,78			
HSYP	3		1,05			
( Hors sylviculture à	<u> </u>		1,00	1,6		
objectif pastoral)	1	d	0,55	1,0		
ILS (îlot de sénescence)	15		0,86	0,86		
ILV	9		6,72			
(îlot de vieillissement)	1		0,66	8,84		
vicinioscinont)	15	е	1,46			
Sous TOTAL				635,47		

#### 2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

cf. Carte de la desserte et des équipements

cf. Carte de la DFCI

Code groupe	Unité de gestion linéaire (identifiant)	Longueur (m)	Description
RTN	Α	3417	Pistes forestières et DFCI (2ème catégorie)
RTN	В	1456	Pistes forestières à passer en DFCI (1ère catégorie au PDPFCI) "piste des Courbons"
RTN	С	719,5	Pistes forestières non DFCI
RTN	D	683,5	Route forestière non DFCI
RTN	E	1898	Chemin de débardage
RTN	F	3221	GR 9, 92, 97
RTN	G	15000	Autres sentiers

## 2.5 Programme d'actions pour la période 2012-2025

## 2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

#### • Principaux types d'actions envisageables

Les seules actions envisagées pour le foncier concerneront l'entretien des limites de la forêt.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E	
PPA 1	1	Marquage du périmètre à la peinture+ ouverture	nord est 1 686 m		2 000 €/km 3 372 €	_	
PPA 2	1	Marquage du périmètre à la peinture+ ouverture	Partie sud 3 735 m		2 000 €/km 7 470 €	_	
PPA 3	2	Marquage du périmètre à la peinture	sud est 884 m		1 000 €/km 884€	_	
PPA4	2	Marquage du périmètre à la peinture	Partie ouest 2 497 m		1 000 €/km 2 497 €	I	
PPA5	3	Marquage du périmètre à la peinture	Enclaves 4 900 m		1 000 €/km 4 900 €	I	
PPA6	3	Marquage du périmètre à la peinture	zone des crêtes 3 950 m		1 000 €/km 3 950 €	I	
	Coût total FONCIER (€)						
	Coût moyen annuel FONCIER						

#### 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### A - Documents de référence à appliquer

Le guide de sylviculture utilisé pour le Pin d'Alep et le Pin noir est celui de la Section Technique Interrégionale Méditerranée de 1993.

#### B - Coupes

Préconisations générales concernant les coupes à ajouter au cahier des charges :

- maintien d'arbres morts ou à cavités de gros diamètres ou non pour les chauves-souris et les insectes saproxyliques.
- pas de places de dépôt et limitation de la circulation des engins de débardage sur les pelouses remarquables et sur les stations de plantes rares identifiées.
- limitation de la circulation des engins et non conservation des rémanents de coupes sur les GR et les chemins de randonnée.
- prise en compte de l'aspect paysager des coupes à proximité des sentiers.
- mise en place d'une signalisation ponctuelle d'information à destination des usagers sur les chantiers de coupe.
- préservation des feuillus divers (érables sps, sorbiers, chênes...) en sous-étage.
- pour les sites à enjeux ornithologiques Ravin du méchant Pas, Courbons ouest, travailler en concertation avec l'animateur du site N2000 et l'ornithologue du PNRL pour favoriser une meilleur prise en compte des espèces nicheuses sur la forêt (Circaètes Jean Le Blanc, Grand Duc). Pour le détail des calendriers de reproduction et des précautions particulières par espèces se référer au "Tableau des espèces remarquables " § 1.3.2 Fonctions écologiques P 27 à 32.

## • Programme de coupes par années.

Années	prograi	nité de mmatic		Groupe	Type peuplement	Code coupe	Vol /ha M3	Surface à parcouri	
	P <sup>lle</sup>	UG	UPC	classe- ment	RecPrev	сопре		r (ha)	(paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel)
	1	а	1a1	AMEL	FPO	AS (sanitaire)	40	0.64	Conservation des feuillus en sous étage (érables sps.).
	9	а	9a4	AMEL	FP.A	AMEL	22	6.04	Travailler au profit des bouquets de chêne pubescent. A grouper avec l' UPC 7a1 et 9a3.
2013	9	а	9a3	AMEL	FP.Am	AMEL (Extraction résineuse)	24	4.3	Peuplement traité en conversion vers de la futaie feuillue. Travailler au profit des bouquets de chênes. A grouper avec l' UPC 7a1 et la 9a4.
	7	а	7a1	AMEL	FP.Am	AMEL (Extraction résineuse)	24	3.82	Peuplement traité en conversion vers de la futaie feuillue. Travailler au profit des bouquets de chênes. A grouper avec l' UPC 9a4 et la 9a3.
	8	f	8f1	REG	FP.A	RD	15	1.08	
	13	С	13c1	TAI	TCHV	TS	25	3.04	
2015	15	h	15 h1	REG	FP.A	RE	46	3.05	Laisser quelques semenciers sur les secteurs les plus escarpés. Mettre en défens à partir de la mise en coupe. A grouper avec l' UPC 15 h2 et 14 e1.
	15	h	15h2	REG	FP.Am	RD	31	0.24	Mettre en défens à partir de la mise en coupe. A grouper avec l' UPC 15 h1 et 14 e1.
	14	е	14e1	REG	FP.A	RE	44	1.75	Mettre en défens à partir de la mise en coupe. A grouper avec l' UPC 15 h2 et 15h1.
2016	11	f	11f1	TAIM	FP.Am	TS	40	3.28	
2016	11	f	11e1	TAI	TCHV	TS	42	2.02	A grouper avec I' UPC 9e1.
	9	е	9e1	TAIM	FP.A	TS	21	3.86	A grouper avec I' UPC 11e1.
	11	f	11f1	TAIM	FP.Am	AMEL	44	3.28	A grouper avec l' UPC 11g1 (70 69) 11g2 (159-165).
	11	а	11a1	AMEL	FPNM	AMEL	25	2.99	A grouper avec l' UPC 11g1 (70 69) 11g2 (159-165).
2017	11	g	11g1	REG	FP.Am	RE	32	3.66	Conservation des feuillus en sous étage.  Extraction des semenciers pour dégagement des tâches de régénération.  Mettre en défens à partir de la mise en coupe.  Coupe à grouper avec l' UPC 11g2 (159-165).
	11	g	11g2	REG	FRP.A	RE	50	3.08	A maintenir en défens. Conservation des cèdres bien venant qui ont un intérêt paysager et permettent une diversification des essences en présence. Coupe à grouper avec l' UPC 11g1 (69-70).

	progra	Jnité de ammat coupe	ion de	Groupe	Type peuplement	Code	Vol/ha	Surface à parcour	Recommandations ITTS Précautions	
Années	Plle	UG	UPC	classe-ment	Rec-Prev	coupe	М3	ir (ha)	(paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel)	
	9	f	9f1	REG	FP.A	RE	56	2.54	Mettre en défens à partir de la mise en coupe.	
	9	а	9a1	AMEL	FPAm	AMEL (extraction résineuse)	58	1.17	Peuplement traité en conversion vers de la futaie feuillue.	
2018	10	Φ	10e1	REG	FP.A	RE	56	2.7	Enlever en priorité les semenciers qui dominent les taches de régénération.  Mettre en défens à partir de la mise en coupe.  Conservation des feuillus associés Erables à feuilles d'obier.	
	10	а	10a1	AMEL	FPAm	AMEL (extraction résineuse)	26	7.38	Travailler au profit des bouquets de chêne pubescent pour conversion en futaie feuillue.	
2019	11	а	11a2	AMEL	FP.A	AMEL	32	13.17	Conservation de brins feuillus en ss étage.	
	12	е	12e1	TAIM	FP.Am	TS	14	0.99	Coupe à délivrer en affouage.	
2020	8	е	8e1	TAIM	FP.Am	TS	18	6.05	A grouper avec l'UPC 7 c1. Conserver un îlot de 0.5 ha dans l'un des petits ravins qui délimitent la coupe.	
	7	С	7c1	TAI	FP.Am	TS	18	2.62	A grouper avec l'UPC 8 e1. Conserver un îlot de 0.5 ha dans l'un des petits ravins qui délimitent la coupe.	
	11	а	11a3	AMEL	FP.A	AMEL	30	1.4	Extraction des plus vieux pins. Dégager les taches de régénération. A grouper avec l' UPC 13 a1 (173).	
2025	13	а	13a1	AMEL	FP.A	AMEL	25	0.82	Extraction des plus vieux pins d'Alep. Conservation des semis de plantation. A grouper avec l' UPC 11 a3 (174 et 175) 13 a1, 12f2 et 12 f1	
	12	а	12a1	AMEL	FP.A	AMEL	30	2.44	A grouper avec I' UPC 11 a3 et 13 a1, 12f2 et 12 f1.	
	12	f	12f2	REG	FP.A	RE	40	0.94	Mettre en défens à partir de la	
	12 f		12f1	REG	FP.Am	RE	40	3.65	mise en coupe.  Enlever en priorité les semenciers qui dominent les taches de régénération.  A grouper avec l' UPC 12 a1 et	
2022	0		002	TA 184	ED Am	VVVEI	40	2.06	13 a1 et 11a3.	
2032	9	е	9e2	TAIM	FP.Am	AMEL	40	3.86		
	9	а	9a2	AMEL	FP.Am	AMEL	44	2.49		

AMEL: amélioration, AS: sanitaires, RD: définitive, RE: ensemencement, TS: taillis simple.

#### • Cas des coupes conditionnelles

Années	Unité	-	ogrammation oupe	Groupe	Type de peupleme nt Rec-	Code coupe	Surface à parcourir	Conditions permettant la réalisation de la coupe (équipements, financements, études
	P <sup>lle</sup>	UG	UPc	classe- ment	Prev		(ha)	préalables)
2013	1	С	c1	HSYE	FP.O	RA	1,76	Coupes à objectif écologique réalisées pour la conservation des pelouses de
2013	1	С	c2	HSYE	FP.Om	RA	0,88	crête.  Coupe à ne réaliser que si le surcoût lié à la nécessité d 'éliminer les rémanents de coupe est financé dans un contrat Natura 2000.  Prévoir la conservation des feuillus déjà installés (érables sp.).  Coupe à prévoir en dehors du 1er avril au 31 août.
NP 2030	8	а	a2	AMEL	FPAm	TS	4,67	
NP 2031	8	а	a2	AMEL	FPAm	AMEL	4,67	Coupe conditionnée par le Prolongement de la piste GL33" des Courbons" (PDPFCI).
NP 2031	8	а	a1	AMEL	FPA	AMEL	3,06	Coupes à prévoir en dehors 15 mars au 15 août pour le Circaète et du 1er janvier au 15 juin pour le Grand -Duc
NP 2032	8	f	f2	REG	FP.A	RE	2,58	Préserver les arbres utilisés pour la nidification  Cf. préconisations de gestion ci-
NP 2032	16	С	С	REG	FP.A	RE	3,41	dessus. § 1.3.2 Fonctions écologiques P
NP 2031	8	е	e2	TAIM	FPAm	TS	2,54	27 à 32.
NP 2032	8	е	e2	TAIM	FPAm	AMEL	2,54	

NP : non prioritaire

UPC : unité de programmation de coupe

#### • Volume présumé récoltable

	Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)				
Type de coupes	moyenne annuelle (m³/an)	durant aménagement (m³)			
AMEL (amélioration)	81,38	1 627,67			
AS (sanitaires)	1,28	25,6			
RD (définitives)	6,7	134,64			
RE (ensemencement)	48,27	965,46			
TS (taillis simple)	27,15	543			
Totaux	164,82	3 296,39			

#### C - Desserte

#### Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Numara	<b>Priorité</b> (1 ou 2)		Localisation ou n° UG linéaire	<b>Long.</b> (m) ou <b>quantité</b>	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Routes	s foresti	ères et pistes forestières					
DES1 1 de pistes (pistes forestières et routes forestières) non 1403 m Maintenir la 2105 €					1,5 €/ml 2105 €*2 4210 €	Е	
Equipe	ements						
DES2	1	Entretien du débroussaillement des abords de pistes non classées en DFCI (10m*2)		3 ha	2 passages sur la durée de l'aménagement. Prévenir les départs de feux.	1000 €/ha 3000 €*2 6000 €	Е
				Co	oût total DESSERTE (€)	10210 €	
			Coí	ùt moyen an	nuel DESSERTE (€/an)	510 €	

I : investissement, E : entretien.

Le coût estimatif des travaux a été donné à titre informatif, il n'entre pas dans le bilan financier de la commune les travaux étant pris en charge par le Conseil Général.

#### D - Travaux sylvicoles

cf. Carte des travaux sylvicoles et nouveaux équipements DFCI

Les priorités sont affichées dans ce tableau selon un ordre croissant.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles*	UG/ upc	Parcelle	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E	
Création de cloisonnement. Nettoiement dépressage dans					1 800	6 570	I	
régénération naturelle de plus de 3 mètres.	12f1	12	3,65	Travaux à prévoir en dehors du 1er avril au 31 août	204	745	Е	
Entretien de cloisonnements sylvicoles (6/8 m).					266	971	Е	
			2,25	Le prévoir seulement si nécessaire.		1 622		
Prévoir un travail du sol après coupe de Régénération.	11g1	11		S'il n' y a pas de régénération dans les 5 ans	721		I	
			1,41	après la coupe		1 017		
Eclaircie tardive dans le peuplement de Pin d' Alep.	12a1	12	2,44	A réaliser après la coupe (2025)	1 400	3 416	Е	
Eclaircie tardive dans le peuplement de Pin d' Alep.	11a2	11	4	A réaliser après la coupe	1 400	5 600	Е	
Création de cloisonnements sylvicoles.	1142		·	(2019)	1 800	7 200	_	
Eclaircie tardive dans le peuplement de Pin d' Alep.	12a2	12	1,71	A grouper avec la 12 a1 (62)	1 400	2 394	Е	
		Coû	t total TRA	AVAUX SYLVICOLES (€) I		9 209 €		
		Coût	total TRA	VAUX SYLVICOLES (€) E		20 32 €		
		460.5 (€/an) 1 016						
C	Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an) E							
Co	ût mo	yen annue	I TRAVAU	X SYLVICOLES (€/an) tot		1 476.5 (€/an)		

I : investissement, E : entretien.

#### 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

#### A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité découlent des bonnes pratiques sylvicoles (en référence aux guides, instruction....).

#### • Pour les forêts relevant du régime forestier

Recommandations de l'Instruction INS-09-T-71 sur la "Conservation de la biodiversité" souhaitées par la collectivité :

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
llots de vieillissement (surface boisée).	Ne pas exclure pour ces îlots la possibilité d'être éligibles à un contrat NATURA 2000 s'ils répondent aux critères de naturalité requis et si le propriétaire s'engage à ne pas y faire d'interventions pendant 30 ans.	8,84
llots de sénescence (surface boisée).	De fait, une part importante de la forêt est inexploitable et répond donc à cet objectif . Ne pas exclure pour ces îlots la possibilité d'être éligibles à un contrat NATURA 2000 s'ils répondent aux critères de naturalité requis et si le propriétaire s'engage à ne pas y faire d'interventions pendant 30 ans.	0,86
Maintien de milieux ouverts.	Secteurs pâturés et BDS.	143
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif (pré bois, Pin d'Alep).		
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités).	Maintien de 2 arbres à cavités ou de fort diamètre par hectare et d'un arbre sénescent ou mort par hectare.  Dans les peuplements de taillis en sylviculture préservation de plusieurs cépées lors de coupes de surfaces importantes ou de "réserves résineuses" en sur - étage lorsqu' elles existent.	
Conservation de bois mort au sol.		
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés.	Maintien des brins feuillus en sous-étage lors de coupes en futaie résineuse.	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées.		
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées.		
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis).		
Maintien de lisières externes et internes diversifiées.		
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital.	Secteur ouest des Courbons pour le Circaète et le Hibou Grand Duc éviter le dérangement respectivement pour chaque espèce : entre le 15 mars et le 15 août et entre le 1er janvier et le 15 juin.	

Une Charte Natura 2000 est en cours d'élaboration.

## B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

#### • Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Numéro	Priorité	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Locali- sation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E	
Actions à								
BIO1	2	Coupe de pins noirs sur les crêtes pour la restauration des pelouses à Genêt de Villars	P1	2.7 ha	Prévoir l'élimination des rémanents de coupe par broyage ou brûlage en dehors des pelouses à préserver. Coupe à réaliser en dehors du 15 mars au 15 août.	Financement du surcoût lié à l'élimination des rémanents de coupe par Natura 2000.	I	
Autres ad								
		Coût to	otal BIODI\	ERSITE REM	IARQUABLE (€)			
	Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)							

I: investissement.

#### D – Documents techniques de référence

Document d'objectif du site Natura 2000 du Luberon Charte N2000 du Luberon.

#### 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

#### A - Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage.

Par rapport à l'aspect paysager et concernant plus particulièrement les peuplements de chêne pubescent situés autour du Jas de Pécou, on a préféré garder comme objectif un traitement en futaie plutôt qu'en taillis. Toutefois, ces taillis vieillis ne nécessiteront pas d'interventions particulières durant l'aménagement présent et resteront attachés à une zone dite "en sylviculture".

#### Cf. Carte des essences objectif

#### Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL							
	1	Mise en place de panneaux de signalisation pour une meilleure localisation des limites de la forêt communale.	forêt sur le	2		2 000 €	I
	1	Entretien des sentiers de *randonnées (PDIPR)		3 220 m	Les sentiers ne doivent pas être utilisés pour le débardage des bois. De même, les rémanents de coupe ne doivent pas entraver leur cheminement. Les interventions en bordure de GR favoriseront l'aspect paysager et la valeur patrimoniale de ceux-ci.	1 932 €	E
			Coût tot	al ACCUEI	L - PAYSAGE (€)	2 000 €	
		Coût mo	oyen annuel /	ACCUEIL -	PAYSAGE (€/an)	100 €	

I : investissement, E : entretien.

#### Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)

Guide d'accompagnement paysager des actions forestières Agence Interdépartementale Bouchesdu-Rhône-Vaucluse.

#### C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

#### Etat des lieux

La chasse est un pratique courante sur la forêt communale. La société de chasse compte une centaine de licenciés.

Les espèces les plus couramment chassées sont : le sanglier, le lièvre, et le chevreuil. Ce dernier bénéficie d'un plan de chasse pour lequel environ six bracelets sont attribués chaque année.

<sup>\*</sup> l'entretien de ces sentiers relève du département et non de la commune, de ce fait, il ne sera pas comptabilisé dans le bilan financier de cette dernière.

#### • Déséquilibre sylvo-cynégétique

Aucun déséquilibre sylvo-génétique n'a été observé pour la forêt de Cabrières d'Aigues Toutefois des dégâts de sangliers sur les pelouses à hautes valeurs biologiques ont été constatés ces dernières années et pourraient être dommageables pour ces milieux s 'ils se renouvelaient.

#### Principales caractéristiques des activités de chasse

Elle se pratique en battue, au poste, ou devant soit. La chasse est concédée gratuitement à la société de chasse par la collectivité

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Prix de location (€ )
En battue	25	0
Au poste, devant soit	6 lièvres 6 chevreuils	0

#### • Programme d'actions Chasse

N°	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Locali- sation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
_	2	Entretien des cultures cynégétiques		0.12		2 000 €/ha	Е
Coût total CHASSE (€)							
Coût moyen annuel CHASSE (€/an)						12 <b>(€/an)</b>	

L'entretien des cultures à gibier est donné à titre informatif, leur financement relevant de la société de chasse, il n'entre pas en compte dans le bilan financier de la commune.

La création de tout nouvel équipement : point d'eau, culture, zone de nourrissage devra se faire en concertation avec le gestionnaire et la collectivité. Leur entretien devra se faire dans le respect de la réglementation existante (nourrissage du gibier, circulation sur les pistes). De plus, elles ne devront pas être installées sur des habitats d'intérêt prioritaires et communautaires et ne devront pas comprendre d' OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) ni d'herbicides.

#### D - Pastoralisme

#### Etat des lieux

Localisation	Surface approximative	Incidence sur le milieu - Observations	Prix de location (€)		
Parcours pastoraux actuellement en gestion					
Entretien de la Grande coupure du Jas de Pécou - Ancien sous parcellaire forestier (I à IV p) VII à IXp 1, 2, 6 à 13, 15,17 pour partie.	110	Positive pour la lutte contre l'incendie. Pression pastorale faible au-delà des BDS.	110		

#### Aménagement (2013-2032) - Forêt communale de Cabrières d'Aigues - version 22 10 2012

Entretien des pelouses de crête (ancien ss parcellaire 11 à 16 p,18 à 23 p, 25 à 26 p).	33	Positive pour le maintien des milieux ouverts à forts enjeux écologiques.	33
Terrains mis en défens	Surface approximative	Période d'application Observations	
	28	Sur la durée de l'aménagement précédent.	

#### • Programme d'actions Pastoralisme

La surface totale des secteurs concernés par des coupes de régénération et d'ensemencement à mettre en défens sont de : 17.35 ha.

Les UG actuellement concernées par une problématique pastorale et à passer en coupe sont les suivantes :

Ua	UG	Surfa (ha)
147	14E1	1,75
139	15H1	0,82
40	15H1	2,23
69	11G1	2,25
70	11G1	1,41
59	12F1	3,65
46	10E1	2,7
41	9F1	2,54
		17.35

Les parcelles concernées par une coupe de taillis seront maintenues en défens jusqu'à ce que ce dernier ait atteint une hauteur de 2 mètres.

Sur le pare-feu de nombreux secteurs au-delà de la BDS ne sont plus pâturés ou le sont mais avec une faible pression pastorale. La convention pastorale arrivant à son terme en 2013, il serait intéressant de réaliser un nouvel état des lieux quant aux potentialités pastorales existantes sur ce dernier. La pression pastorale devra être adaptée afin de permettre la conservation des milieux ouverts et plus particulièrement le maintien des habitats et des espèces dans un bon état de conservation, tout en évitant le surpâturage. Le suivi de la pression pastorale serait souhaitable pour juger de son efficacité et de l'absence d'impacts négatifs.

#### cf. Carte d'aménagement

#### E – Affouage et droits d'usage

#### Etat des lieux

Les taillis à délivrer en affouage sont peu nombreux compte tenu des difficultés d'accès que comptent la plupart des peuplements actuels. Toutefois, la collectivité est libre du choix du mode d'exploitation des coupes proposées dans le programme.

#### • Programme d'actions Affouage

Un lot de 14 m<sup>3</sup> a été identifié et pourrait être délivré en affouage.

#### F - Richesses culturelles

#### Etat des lieux

La forêt possède quelques éléments patrimoniaux d'intérêt local comme le Jas de Pécou qui a été restauré en bergerie. Un puits et des ruines subsistent sur le secteur du Jas de Pélanchon.

A noter, également la présence de quelques places à charbonnières et de quelques murets de restanques qui témoignent de la présence ancienne d'activités humaines au sein de la forêt communale. Concernant ces éléments, il n' y aura pas de mesures particulières à prendre dans le cadre de cet aménagement parce qu'ils ne seront pas directement impactés par la gestion forestière.

En ce qui concerne le patrimoine archéologique, des traces d'occupation ont été relevées sur la forêt. Leur datation remonterait pour les observations faites au Pas de l' Escalette, au Haut Empire ; pour celles présentes, au ravin du "Méchant Pas" de l'Age de bronze final jusqu'au second Age du Fer. D'autres éléments ont également été retrouvés à l'est des Courbons mais leur datation n'a pas été établie.

## cf. Carte des données archéologiques (carte confidentielle non diffusable en externe à intégrer au sommier de la forêt).

#### • Programme d'actions Richesses culturelles

Réaliser un étude de faisabilité pour la mise en valeur du site du Jas de Pélanchon (possibilité de liaison avec les itinéraires existants, impacts possibles sur la faune et notamment les rapaces, risque incendie ...).

#### 2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

#### A – Incendies de forêts

#### • Contraintes réglementaires

La forêt fait l'objet d'un plan départemental de protection des forêts contre les incendies, définissant des priorités par massif forestier, au titre de l'article L 321.6 du Code Forestier.

D'autre part, un arrêté départemental réglemente la circulation dans le massif durant la période estivale. Un arrêté préfectoral du 8 janvier 2007 interdit la circulation sur l'ensemble des pistes du massif du Luberon.

#### Etat des lieux

Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
Piste DFCI GL10 (2ème catégorie).	oui 3417	Bon	
Quatre citernes DFCI de 60 m <sup>3</sup>	3 ha	Bon	
Piste DFCI GL33 les Courbons (PDPFCI)	1456 m	1136 m Moyen 320 m Mauvais	Ce tronçon n'est actuellement pas aux normes d'une piste DFCI de 1ère catégorie

#### • Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)

			Localisa				
code	Priorité	Description de l'action  création / amélioration / étude	-tion ou n° UG	Quantit és	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
F			linéaire				
	ements		1 1	0.44=	5 /	1.500.5/1	_
INC1	1	Entretien piste DFCI GL10 (2ème catégorie).		3 417 m	Prévision de 2 passages au cours de l'aménagement	1 500 €/ km 5 126 €*2 1 0252	E
INC3	1	Entretien minimum de la piste DFCI GL33 (les Courbons (PDPFCI) si pas de conversion en 1ère catégorie.		1 456 m	Pas d'intervention	1 500 €/km 2 190 €	E
INC2	2	Création piste DFCI GL 33, 1ère catégorie les Courbons (PDPFCI).		758 m	entre le 15 mars et le 15 août.	12 000 €/km à 15 000 €/km <b>11 400</b> €	I
INC4	2	Mise aux normes de la piste DFCI GL33 (1ère catégorie) les Courbons (PDPFCI).		1 456 m		2 000 €/km <b>2 920 €</b>	I
Travau	x spécific	ques (débroussaillement)					
INC4	1	Entretien du débroussaillement des abords de la piste DFCI GL10 2ème catégorie (2*20 m).		13,6 ha	Prévision de 2 passages. Pas	1 000€//km 13 600*2 <b>27 200</b> €	Е
INC5	1	Entretien du débroussaillement à minima des abords de la piste GL33 (2*20 m) si pas de conversion en 1ère catégorie.		5,8 ha	d'intervention entre le 15 mars et le 15 août. En accord avec le DOCOB Préférer un débroussaillem ent alvéolaire sélectif avec maintien d'arbres ou d'arbustes.	1 000€//km 5 800*2 <b>11 600</b> €	E
NC6	1	Entretien du débroussaillement des citernes (50 m).		3 ha	Pas d'intervention	500€ /ha 1 500 €	Е
INC7	2	Création d'une ZAL par débroussaillement des abords de la piste GL 33 des Courbons (inscrite au PDPFCI) 2*100 m sur 2 350 m.		46 ha	entre le 15 mars et le 15 août.	2 000 à 3000 € 138 000 €	I
INC8	2	Création d'une citerne de 60 m <sup>3</sup> sur la GL33.		1		30 000 €	I
	I DFCI P1 (€)E	52 742					
	I DFCI P2(€) I	182 595					
					FCI (€/an) P1	2 637(€/an)	
		Coût			FCI (€/an) P2	9 129(€/an)	
			Coi	ût moye	n annuel DFCI		

#### • Documents techniques de référence

Le Guide technique du forestier méditerranéen français ; partie guide pratique « Protection des forêts contre l'incendie » (CEMAGREF - Aix-en-Provence – 1990).

#### B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

La forêt ne semble pas touchée par un quelconque problème de déséquilibre sylvo-génétique.

En revanche les milieux ouverts remarquables des crêtes semblent depuis quelques années impactés par des dégâts de sangliers. Si le phénomène se poursuit des solutions devront être recherchées avec les acteurs du milieu cynégétique afin de préserver ces habitats naturels à haute valeur écologique et pastorale.

#### C - Crises sanitaires

La forêt n'a pas fait l'objet de crises sanitaires particulières. On peut toutefois rappeler que les peuplements de Pin d'Alep ont été touchés par le chancre en 1995 (Source : aménagement forestier de 1996).

Par ailleurs, une surveillance régulière des peuplements de pins noirs par rapport à la chenille processionnaire est souhaitable, notamment sur les secteurs les plus fréquentés (Crêtes).

#### 2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

#### A - Certification PEFC

La commune n'a pas entrepris une démarche de certification au titre de la garantie de gestion durable, il lui est proposé de le faire au titre du présent aménagement.

#### 2.5.8 Compatibilité avec Natura 2000.

#### • Rappels des grands objectifs du Document d'Objectif :

- prise en compte des espèces patrimoniales dans les cahiers des charges de coupes et de travaux (DFCI, pastoraux, sylvicoles),
- éviter les travaux et les brûlages de mars à août dans les zones sensibles,
- conserver des arbres morts et dépérissant, mettre en vieillissement naturel des pinèdes ou chênaies, préférer un débroussaillement sélectif avec le maintien d'arbustes,
- suivre les milieux ouverts pour vérifier l'efficacité du pastoralisme et l'absence d'impact négatif,
- éviter les coupes de plus de 10 ha, étudier les possibilités de contrats pour le maintien d'îlots boisés,
- avant toute création de cultures cynégétiques, s'assurer qu'elle n'est pas située sur un habitat d'intérêt communautaire.

Des dispositions ont été prises en compte dans l'aménagement pour les problématiques suivantes :

- le vieillissement des peuplements avec la présence en forêt de 362,01ha de milieux boisés en hors sylviculture et la création d' îlots de vieillissement (8,84 ha) et d un îlot de sénescence (0,86). Ces îlots pourraient également faire l'objet de contrats Natura 2000 pour le vieillissement des peuplements s 'ils répondent aux critères d éligibilité requis et si le propriétaire s'engage à n'y faire aucune intervention sur les 30 prochaines années.
- le rappel dans le cahier des charges des coupes de la nécessité de conserver des vieux arbres morts, secs et dépérissant,
- pour améliorer la diversité des essences, les feuillus ont été favorisés dans les peuplements mélangés sur certaines bonnes stations, de plus dans les peuplements de Pins, les brins feuillus seront conservés en sous - étage,
- les coupes de taillis ne seront pas réalisées sur plus de 10 ha,
- le débroussaillement alvéolaire sera préféré à un débroussaillement en plein sur les BDS,
- Aucun nouveau sentier ne sera créé.

## Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Analyse de la prise en compte de Natura 2000 pour bénéficier des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L11 du Code Forestier.

		Décisions l'aménager		Actions		
Habitats et espèces d'intérêt communau	itaire	pouvant enger impact	ndrer un	Actions de préservation	Effets attendus et	
concernés	surf. <sup>1</sup> (ha)	impaci	surf. <sup>2</sup> (ha)	prévues par l'aménagement	nature du bilan	
4090_31.7456 Lande à genêt de Villars (IC)	6.5	Coupe rase des pins noirs	2.7	Réalisation d'un cahier des charges avec broyage et brûlage des rémanents de coupe en dehors du milieu à préserver et en dehors du 15 mars au 15 août.	Positif. Coupe à ne réaliser que si le surcoût lié à la nécessité d'éliminer les rémanents de coupe est financé dans un contrat Natura 2000.	
42.84 Forêt de Pin d'Alep* 9340-3 45.312 : Forêt de chêne vert de la plaine catalo provençale (IC)		Coupe d'ensemen- cement dans le pin d'Alep	13	Préservation de tous les brins feuillus en sous- étage.	Négligeable. Habitat déjà très ouvert et où le pin d'Alep est bien présent	
42.84 Forêt de Pin d'Alep *9340-3 45.312 -Forêt de chêne vert de la plaine catalo provençale * 9340 - 41.711- Forêt de chênes pubescents supra- méditerranée (IC)		Coupe d'améliora- tion dans le pin d'Alep	20	Préservation des feuillus en sous - étage. Conversion progressive du peuplement résineux en peuplement feuillu (futaie).	Positif	
42.84 Forêt de Pin d'Alep *9340-3 45.312 : Forêt de chêne vert de la plaine catalo provençale (IC)		Coupe de taillis simple et coupe d'améliora- tion	9.16	Rajeunissement des souches pour le maintien du taillis. Favoriser le chêne vert par récolte progressive des pins.	Positif (favorise les feuillus)	
42.84 - Forêt de Pin d'Alep* 9340-3 45.312 : Forêt de chêne vert de la plaine catalo provençale (IC)		Coupe de taillis simple	6.05	Cette action permet un rajeunissement des souches et le maintien du taillis.	Neutre	
42.84 - Forêt de Pin d'Alep * 9340 41.714 -Forêt de chênes pubescents à Gesce à larges feuilles (IC)		Coupe d'ensemen- cement	3.65	Préservation de brins feuillus en sous-étage.	Négligeable. habitat déjà très ouvert où le pin d'Alep est dominant.	
9340-5 45.313 : Forêt de chêne vert de la plaine catalo provençale (IC)		Coupe de taillis simple	1.64		Négatif pour l'entomofaune	
9340-3/9340-5 45.3- Forêt de chêne vert meso et supra -méditerranéenne (IC)		Coupe de taillis simple	5.62	Cette action permet un rajeunissement des souches et le maintien du taillis, prévoir sa mise en défens	saproxylique mais neutre à l'échelle de la forêt (secteurs en hors sylviculture, îlots ou mesures particulières (conservation d'îlots sur 5% de la surface à exploiter).	

Habitats et espèces d'intérêt communautaire		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
42.84 Forêt de pin d'Alep 9340-3 45.312 - Forêt de chêne vert de la plaine Catalo provençale (IC)	16.7	Coupe d'améliora- tion	Préservation de brins feuillus en sous-étage.	Neutre Habitat déjà très ouvert où le pin d'Alep est dominant
34.332H - Pelouses à brome (IC)	7,65	Pastoralisme		
6220 34.511- Pelouses à Brachypodes rameux (IP)	1,1	Débroussaillem- ent des abords de pistes	A réaliser en dehors du 15 mars au 15 août.	Positif
8130 - 61.3 - Eboulis méditerranéens occidentaux et éboulis thermophiles (IC)		Néant		Neutre
8210 - 62.1- Falaises calcaires méditerranéennes thermophiles asplenion glandulosi (IC)		Néant	Pas de création de nouveaux sentiers	Positif

surf.<sup>1</sup> : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt surf.<sup>2</sup> : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Chauves - souris :  (Noctule de Leisler, Oreillard gris Vespertillon de Daubenton, Vespertillon de Natterer, Vespère de Savi, Molosse de Cestoni, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Grand Murin, Petit Murin, Petit Rhinolophe)	Création d'îlots de vieillissement	Si des travaux de restauration du Jas de Pécou devaient être réalisés, il conviendrait de prendre en compte les populations pouvant s'y réfugier.  Limiter la fréquentation et pas de création de nouveaux sentiers à proximité des zones sensibles (falaises, îlots de vieux bois).	Positif
Rapaces nocturnes et diurnes (Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Hibou Grand-Duc)	Coupes et travaux	Limiter la fréquentation des sentiers à proximité des zones sensibles pendant les périodes de reproduction.  Secteur ouest des Courbons: préservation des arbres concernés par une nidification et d' un bouquet d'1 ha autour du nid, respect du calendrier de reproduction des espèces (15 mars 15 août pour le circaète et du 1 er janvier au 15 juin pour le Hibou Grand-Duc).	Positif

Espèces d'intérêt patrimonial	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Neotinea maculata (Desf.) Stearn		Prévoir les travaux en dehors du mois	Positif
Orchis maculé		de mars à juin.	(permet un maintien du milieu ouvert
Orchis mascula (L.) L. subsp Olibiensis	Débroussaillement des BDS	Exclure le passage d'engins de débardage en	favorable à ces espèces)
Orchis d' Hyères		dehors de la piste.	
Oprhys insectifera			Neutre
Ophrys mouche			Nedire
Oprhys lutea			
Ophrys Jaune			
Lithospermum arvense L. subsp incrassatum (Guss.) Bonnier&Layens		Exclure le passage d'engins de débardage en	Neutre
Astragalus depressus L	Coupe à proximité	dehors de la piste.	
Parentucellia latifolia (L.)			
Silene conica L.			
Asplenium petrarchae (Guerin) DC	Néant	Pas de création de nouveaux sentiers	Positif
Fougère de Pétrarque			

surf.<sup>1</sup> : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt surf.<sup>2</sup> : surface impactée par la décision d'aménagement

Conclusion : les tableaux ci-dessus permettent de confirmer l'absence d'effet notable dommageable sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, présentes sur la forêt communale et ils permettent de conclure que les actions envisagées sont compatibles avec le DOCOB.

## Signatures et mention des consultations réglementaires

**Document** 

Rédigé le :

26/04/2012

Chef de projet par:

Mme Valérie TREBUCHON

avec la participation de l'UT et de G. GEYNET pour la phase de

terrain.

Vérifié le :

21/05/2012

par:

M. Marc DOMINGUEZ

Responsable Aménagement

Agence 13-84

Proposé le: 22/01/10/3

M. Hervé LLAMAS

Directeur d'Agence Bouches-du-

Rhône/Vaucluse

**Transmis** 

06/03/2013 par:

M. Alain CASTAN

Directeur Forêt par délégation du

Directeur Territorial méditerranée

Délibération de la

collectivité

le:

10/12/2012